



LOUVAIN
School of Management

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
LOUVAIN SCHOOL OF MANAGEMENT

**LE MICROCREDIT EN EUROPE : TENTATIVE D'EXPLICATION D'UN DEVELOPPEMENT
PLUS FAIBLE QUE DANS LES PAYS EMERGENTS**

Promoteur : Denis KNAEPEN

Mémoire-recherche présenté par ROBLAIN Murielle

en vue de l'obtention du titre de
Master en sciences de gestion

ANNEE ACADEMIQUE 2014-2015

Avant-propos

Le présent mémoire a été réalisé dans le but d'obtenir le diplôme de Master en Sciences de Gestion à la Louvain School of Management, et ce après avoir obtenu un Bachelier en Sciences Economiques et de Gestion à l'Université catholique de Louvain. Il a été réalisé durant l'entièreté de la deuxième année de ce Master.

Ayant suivi plusieurs options en finance lors de notre Master, nous avons délibérément choisi de traiter un sujet de ce domaine pour notre mémoire. Plus particulièrement, c'est le domaine du microcrédit qui sera ici analysé.

C'est la médiatisation importante du microcrédit de ces dernières années qui nous a poussés à vouloir en savoir plus, et notamment sur sa création ou sur les personnes à qui il s'adresse. La question centrale portera cependant sur le développement de cette finance alternative en Europe, et plus spécialement sur les raisons pour lesquelles celle-ci est plus faible que dans les pays émergents.

Remerciements

Je tiens ici à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce mémoire.

En tout premier lieu, je remercie mon promoteur pour l'aide et le temps qu'il m'a accordé pour la réalisation de ce mémoire. Je le remercie également de m'avoir orientée et encadrée de manière soutenue.

Je remercie par ailleurs toutes les personnes qui m'ont aidée par leur soutien et leurs encouragements, mais également toutes celles qui ont fait en sorte de rendre ce mémoire meilleur de par leur relecture.

Résumé

Dans un contexte économique de plus en plus difficile depuis la crise de 2008, il semblerait que le microcrédit puisse aider de nombreuses personnes à lancer leur propre activité pour en générer des revenus et ainsi sortir de la pauvreté.

Le présent mémoire portera donc sur cette finance alternative créée dans les années 70 au Bangladesh par Muhammad Yunus. Ce type de prêt s'est développé à la suite de la crise de la famine qu'a connue ce pays quelques années auparavant, et avait principalement pour objectif de fournir des prêts à des femmes, afin de leur permettre d'en tirer profit.

Le microcrédit s'est très vite répandu dans le monde entier, jusqu'à l'Europe dans les années 80. Cependant, nous avons remarqué que cette croissance y était bien moins importante que celle que connaissaient les pays émergents.

Nous avons donc tenté d'en connaître les raisons à travers ce travail, et ce en posant trois hypothèses. *Premièrement*, nous nous sommes demandé si le taux de pauvreté plus faible en Europe pouvait expliquer ce développement moins important du microcrédit sur notre continent. *Deuxièmement*, nous avons supposé que l'offre des banques traditionnelles répondait globalement à la demande des européens, empêchant de cette manière le développement de cette finance alternative. *Troisièmement*, nous avons testé l'hypothèse selon laquelle les diverses politiques mises en œuvre par l'Europe pour promouvoir la microfinance et le travail indépendant n'étaient pas suffisantes pour ce continent.

Nous avons ensuite testé ces hypothèses à l'aide de divers études et articles afin de pouvoir les valider ou les réfuter.

TABLE DES MATIERES

Partie 0 : Introduction	1
Partie 1 : Diagnostic théorique.....	3
Chapitre 1 : Le microcrédit d’hier à aujourd’hui	3
1.1 Définition du microcrédit	3
1.2 Bref historique.....	4
1.3 Le microcrédit en quelques chiffres.....	5
Chapitre 2 : Le microcrédit dans les pays émergents : exemple du Bangladesh	8
2.1 La création du microcrédit	8
2.2 Les différents acteurs du microcrédit	8
2.3 Les types de microcrédit selon les IMF	9
2.3.1 Proshika.....	9
2.3.2 BRAC.....	13
2.3.3 Grameen Bank	13
2.3.4 ASA	14
2.3.4 BURO	15
2.3.4 SafeSave	16
Chapitre 3 : Le microcrédit en Europe.....	18
3.1 Les différents acteurs du microcrédit	18
3.1.1 Définition d’une institution de microfinance.....	18
3.1.2 Les types d’IMF	18
3.1.3 Le fonctionnement des IMF	20
3.1.4 Les produits des IMF	21
3.1.5 Les types de clients des IMF	23
3.2 Les types de microcrédit	24
3.2.1 Le microcrédit personnel	24
3.2.2 Le microcrédit professionnel	25
Partie 2 : Question fondamentale	27
Chapitre 1 : Question de recherche	27

II.

Chapitre 2 : Hypothèses	27
Partie 3 : Partie empirique	29
Chapitre 1 : Première hypothèse : le taux de pauvreté qui diffère entre les deux continents.....	29
1.1 Le taux de pauvreté : états des lieux en Europe et dans les pays émergents.....	29
1.2 Les effets bénéfiques du microcrédit dans les pays émergents	33
1.3 Les politiques européennes en faveur du microcrédit.....	37
1.4 Les effets des politiques européennes.....	41
1.5 Les effets pervers du microcrédit dans les pays émergents et en Europe.....	41
1.6 Conclusion	43
Chapitre 2 : Deuxième hypothèse : une offre des banques européennes répondant aux besoins des ménages	45
2.1 Les types de banques dans les pays émergents – le cas du Bangladesh.....	45
2.2 Les produits offerts par les banques traditionnelles – le cas du Bangladesh.....	48
2.3 L’apport de l’importation du microcrédit au Bangladesh	50
2.4 Les types de banques en Europe	51
2.5 Les produits offerts par les banques traditionnelles – le cas de l’Europe.....	53
2.6 L’apport de l’importation du microcrédit en Europe	56
2.7 Conclusion.....	56
Chapitre 3 : Troisième hypothèse : l’existence de politiques permettant aux ménages européens de pouvoir développer leur activité professionnelle	59
3.1 Les politiques existantes de promotion du travail indépendant – le cas du Bangladesh	59
3.2 L’utilité du microcrédit face à ces politiques	61
3.3 Les politiques existantes de promotion du travail indépendant – le cas de l’Europe	62
3.4 L’utilité du microcrédit face à ces politiques	64
3.5 Conclusion	65
Partie 4 : Limites.....	67
Partie 5 : Elargissement.....	68
Partie 6 : Conclusion.....	69
Bibliographie	71
Annexes	81

LISTE DES FIGURES ET ANNEXES

FIGURES

Figure 1 - Nombre total et volume total de microcrédit accordés en Europe en 2011 et 2013.....	6
Figure 2 - Part des microcrédits accordés en Europe de l'est et en Europe de l'Ouest en 2013.....	7
Figure 3 - Tableau récapitulatif des activités/programmes de Proshika	12
Figure 4 - Tableau récapitulatif des activités des acteurs du microcrédit au Bangladesh	16
Figure 5 - Nombre de personnes en Asie du Sud vivants sous le seuil de pauvreté de 1,25\$ par jour, en millions	30
Figure 6 - Pourcentage de la population d'Asie du Sud vivant sous les seuils de pauvreté de 1,25\$ et 2\$ par jour, différencié par pays	31
Figure 7 - Taux de pauvreté en Europe, en 2011	32
Figure 8 - Impacts des prêts de microcrédits sur les revenus des ménages.....	35
Figure 9 - Impact des prêts de microcrédits anciens et actuels sur les revenus des ménages.....	36
Figure 10 - Changement annuel moyen des ratios de pauvreté pour les pays d'Asie du Sud.....	37
Figure 11 - Les différents types de banques agréées au Bangladesh	46
Figure 12 - Les fonctions des banques commerciales au Bangladesh	48
Figure 13 - Volume total des prêts des institutions financières, en mille milliards	54
Figure 14 - Volumes de prêts des banques européennes par secteur pour l'année 2013	55

ANNEXES

Annexe 1 - Répartition des périodes durant lesquelles les IMF ont commencé leur activité de micro-prêts	81
Annexe 2 - Nombre total de micro-prêts accordés par an ainsi que leur valeur totale pour l'ensemble des rapports de l'EMN	81
Annexe 3 - Types d'institutions de microfinance (IMF) fournissant des microcrédits	82

IV.

Annexe 4 - Part de l'activité globale de l'entreprise, en termes de chiffre d'affaires, dédiée au microcrédit uniquement.....	82
Annexe 5 - Part des entreprises dont plus de 50% de leurs activités sont consacrées au microcrédit uniquement, par type d'IMF	83
Annexe 6 - La part des institutions actives dans le microcrédit uniquement, par pays	84
Annexe 7 - Durée moyenne des prêts personnels et professionnels par pays.....	84
Annexe 8 - La fourniture de micro-prêts environnementaux (ou verts) en Europe.....	86
Annexe 9 - La part des produits et services financiers fournis par les IMF	87
Annexe 10 - La part des produits et services non-financiers fournis par les IMF.....	87
Annexe 11 - La part des groupes cibles en ce qui concerne la fourniture de micro-prêts à but professionnel.....	88
Annexe 12 - Valeur totale de microcrédits octroyés par pays en 2012 et 2013, différenciés selon leur objectif professionnel ou personnel	89
Annexe 13 - Volume total de microcrédits octroyés par pays en 2012 et 2013, différenciés selon leur objectif professionnel ou personnel	90
Annexe 14 - Part de la population européenne (en pourcentage) et nombre d'européens (en milliers) se trouvant en risque de pauvreté, entre 2007 et 2012.....	91

PARTIE 0 : INTRODUCTION

Afin de terminer notre parcours universitaire, nous avons décidé de réaliser notre Mémoire sur un sujet alliant les connaissances que nous avons acquises lors de notre Bachelier en Sciences Economique et de Gestion à l'Université catholique de Louvain, ainsi que notre Master en Sciences de Gestion à la Louvain School of management.

Ayant plus particulièrement suivi les options proposées en finance lors de notre Master, nous avons dès lors décidé de nous concentrer sur un sujet concernant ce domaine, à savoir la microfinance.

Plus particulièrement, nous avons donc choisi le thème du microcrédit, finance alternative créée dans les années 70 au Bangladesh grâce à Muhammad Yunus, et en développement perpétuel en Europe depuis quelques années. Nous nous intéresserons plus précisément aux raisons pour lesquelles le microcrédit ne connaît pas une croissance aussi forte en Europe comparée à celle dans les pays émergents.

Il nous a en effet paru intéressant de nous pencher sur le domaine du microcrédit étant donné le contexte économique actuel dans lequel nous vivons depuis la crise.

Ce mémoire est un mémoire-recherche, ce qui signifie que nous nous baserons principalement sur des études, des statistiques ou tout autre type de documents nous permettant de répondre aux hypothèses que nous poserons. Nous n'utiliserons donc pas d'outils tels que des interviews ou des questionnaires pour la réalisation de ce mémoire.

Pour cela, nous diviserons notre travail en six parties. Tout d'abord, nous poserons un diagnostic théorique nous servant de base dans notre travail qui nous permettra de définir ce qu'est le microcrédit, qui sont ses principaux acteurs en Europe et dans les pays émergents en prenant l'exemple du Bangladesh, ainsi que les produits fournis par les institutions de microfinance. La deuxième partie de ce travail émettra des hypothèses quant à la question fondamentale traitée.

2.

Ensuite, la troisième partie, à savoir la partie empirique, nous donnera la possibilité d'évaluer et de tester les hypothèses choisies. Nous veillerons également à donner une conclusion pour chaque hypothèse. La quatrième partie concernera les limites auxquelles nous aurons fait face durant la réalisation de ce mémoire. Pour ce qui est de la cinquième partie, elle nous permettra d'élargir notre problématique ainsi que les hypothèses que nous aurons testées. Nous terminerons finalement en réalisant une conclusion portant sur l'ensemble du mémoire.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC THEORIQUE

Chapitre 1 : Le microcrédit d'hier à aujourd'hui

1.1 : Définition du microcrédit

Avant de commencer l'analyse de nos hypothèses et d'y répondre, il est nécessaire de définir et de préciser ce que nous devons entendre par « *microcrédit* ». Cependant, certains critères propres à cette finance alternative peuvent varier suivant les pays membres de l'Union Européenne en raison de leur situation économique, de leurs objectifs politiques ou encore de leur environnement social.

Le microcrédit est une branche d'un concept bien plus grand qu'est la microfinance. Cette dernière se réfère à l'ensemble des produits proposés aux individus à faibles revenus, tels que les prêts, l'épargne ou encore les assurances. Le microcrédit concerne plus particulièrement les prêts octroyés par les institutions de microfinance afin de réinsérer économiquement les personnes considérées comme exclues du monde bancaire tels que les chômeurs, les personnes désirant un financement pour leurs études ainsi que celles désirant lancer leur activité, appelées des micro-entrepreneurs (Lauretti, 2009). Dans ce dernier cas, ces personnes se dirigent vers le microcrédit lorsqu'un crédit bancaire traditionnel leur a été refusé (Commission Européenne, 2012). Les institutions de microcrédits promeuvent généralement les indépendants, les PME ou toute personne désirant lancer son activité qui lui permettra par la suite de générer des revenus pour subvenir aux besoins de sa famille (Bayot et al., 2008). En effet, la plupart des micro-prêts accordés à l'heure actuelle ont des fins commerciales, que ce soit en termes de valeur ou en termes de nombre (Bending, Unterberg & Sarpong, 2014).

En outre, les montants accordés par les institutions de microfinance sont souvent plus faibles que les crédits bancaires traditionnels (Bayot et al., 2008). En Europe, ils se situent principalement entre 1.250 et 25.000 euros (Bayot et al., 2008). Cependant, à titre d'exemple, ils peuvent aller jusque 30.000 euros en Belgique (Bayot et al., 2008). Dans ce cas en effet, la Belgique assimile

4.

aux différents microcrédits le « *prêt lancement* » accordé par le Fonds de participation, dont le montant peut aller jusque 30.000 euros (Bayot et al., 2008).

De plus, ces micro-prêts ont généralement une courte durée de vie, avec des délais de remboursement qui peuvent être inférieurs à six mois, obligeant les emprunteurs à rembourser les institutions de microfinance à intervalles plus rapprochés (De Bandt & Nowak, 2006). Cependant, certains peuvent s'étaler sur plusieurs années, pouvant même aller jusqu'à dix ans (Commission européenne, 2006).

En ce qui concerne les taux d'intérêts, ceux-ci sont très souvent plus élevés pour les microcrédits comparés aux crédits bancaires traditionnels (Bayot et al., 2008). Certains pays membres de l'Union Européenne ont dès lors décidé d'adopter une loi imposant un taux d'intérêt maximal à ne pas franchir, afin d'éviter tout type d'abus de la part des institutions de microfinance (Helms & Reille, 2004). Les différences de taux d'intérêts entre certains pays peuvent donc varier selon que certains aient adopté ou non cette loi (Helms & Reille, 2004).

1.2 : Bref historique

Même si le principe du microcrédit existait déjà dans les années 1700, grâce notamment à Dean Jonathan Swift, un allemand qui octroyait des petits prêts à des artisans pauvres de la ville (Roussel, 2010), le microcrédit tel qu'on le connaît actuellement est apparu en 1978 au Bangladesh grâce à la création de la Grameen Bank par Muhammad Yunus. Cette « *banque de village* » est apparue après la crise de la famine qu'a connue le Bangladesh dans les années 70 (Bayot et al., 2008). Le principe était simple, un groupe, le plus souvent de femmes, chacune solidaire l'une de l'autre, se voyait accorder un crédit afin d'en tirer profit pour ensuite le rembourser (Econosoc, 2013).

Cette méthode s'est rapidement étendue dans d'autres pays, tels que le Burkina Faso, mais aussi en Europe dans les années 80 (Adie, s.d.). En France par exemple, le microcrédit est apparu grâce à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), créée par Maria Nowak (Adie, s.d.)

L'année 2005 fut déclarée Année Internationale du Microcrédit par les Nations Unies. L'objectif étant « *promouvoir et d'encourager des systèmes de microcrédits et de microfinancements viables partout dans le monde, de faire connaître leurs contributions en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en place des secteurs financiers participatifs qui fournissent à tous les outils leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie* » (Nations Unies, 2004, p.2).

En 2006, Muhammad Yunus a reçu le prix Nobel de la paix (Saphir News, 2006), d'où la médiatisation très forte du microcrédit depuis quelques années. À l'heure actuelle, la Grameen Bank compte plus de 8 millions d'emprunteurs et est présente dans plus de 80.000 villages du Bangladesh (Grameen Bank, 2015).

En ce qui concerne l'Europe, le domaine du microcrédit est assez récent (Bending et al., 2014). En effet, tandis que 16% de toutes les IMF interrogées pour le rapport de l'European Microfinance Network (EMN) de 2012-2013 ont été créées après 2010, c'est plus de deux-tiers d'entre elles qui sont apparues après 2000 (Bending et al., 2014). Par ailleurs, c'est entre 2005 et 2009 qu'il y a eu le plus de créations d'institutions de microcrédits, 29% (voir annexe 1) (Bending et al., 2014). Il est aussi intéressant de noter que 60% des IMF fondées entre 2010 et 2013 se trouvent en Allemagne, et ont été créées grâce au fond du ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales favorisant la collaboration entre les IMF et les banques de coopération (Bending et al., 2014).

1.3: Le microcrédit en quelques chiffres

Comme nous pouvons l'observer, le domaine du microcrédit est en pleine expansion. En effet, selon l'étude réalisée par l'EMN (European Microfinance Network) dans 24 pays du monde entier¹, nous pouvons voir que le nombre de micro-prêts accordés est de 387.812 en 2013 alors que ce nombre atteignait les 204.080 lors du dernier rapport en 2011 (Bending et al., 2014). En

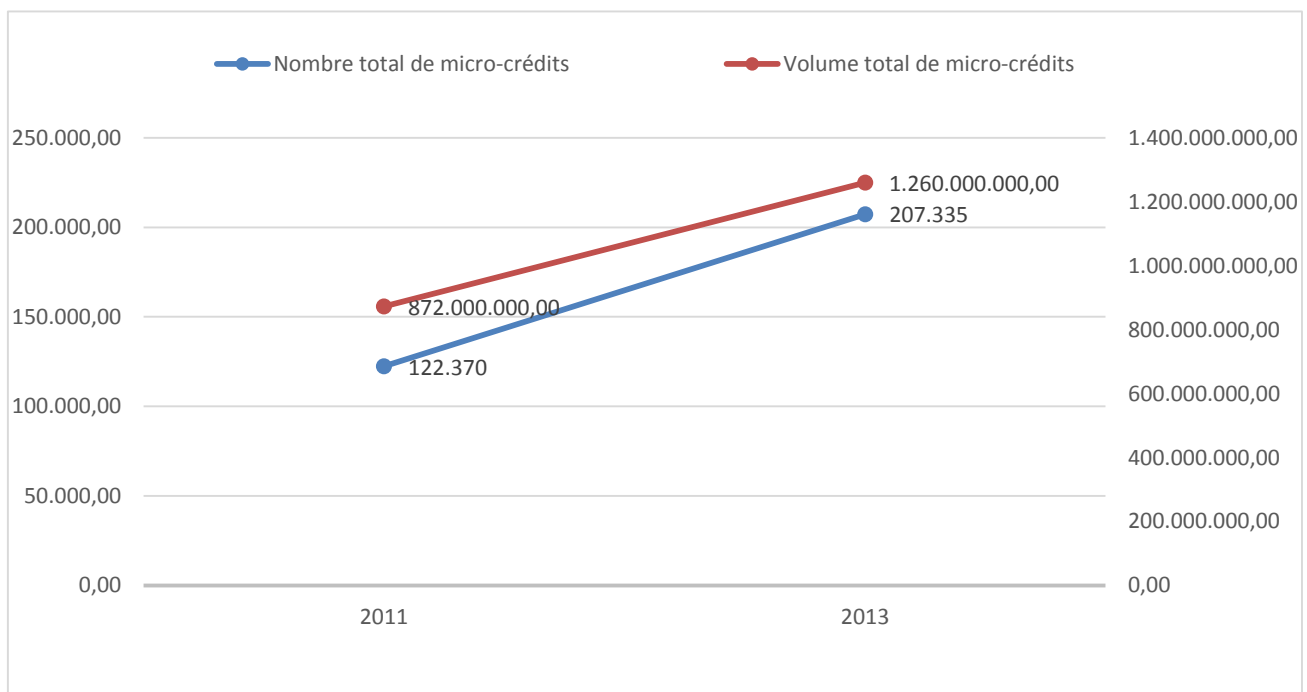
¹ Les 24 pays sont: Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, *Liechtenstein*, Lituanie, *Macédoine*, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni.

6.

termes de chiffres, nous sommes passés en Europe de 1,074 million d'euros en 2011 à 1,528 million d'euros en 2013 (Bending et al., 2014), comme nous le montre le tableau en annexe 2.

Pour ce qui est de l'Europe plus particulièrement, l'étude de Bending, Unterberg & Sarpong (2014) a pris en compte 19 des 28 pays membres². Le nombre de microcrédits accordés en 2013 atteint les 207.335 et ce pour un montant de 1,26 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de presque 70% du nombre de prêts octroyés comparé à 2011 (Bending et al., 2014).

Figure 1 : Nombre total et volume total de microcrédit accordés en Europe en 2011 et 2013



Graphique réalisé sur la base des données de Bending, Unterberg & Sarpong (2014, p.9).

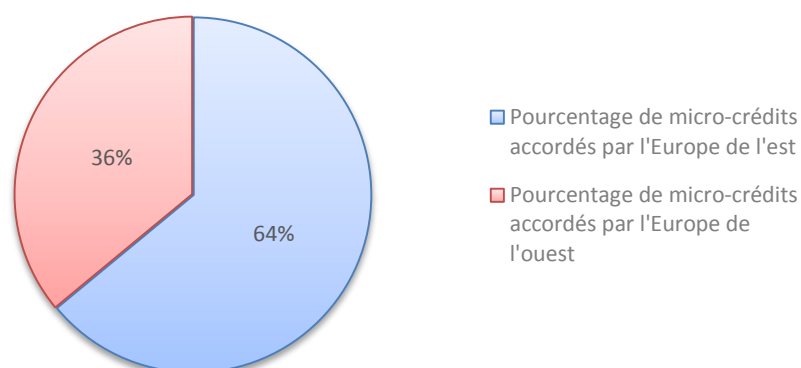
² Les 9 pays non pris en compte sont: Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Luxembourg, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède.

C'est en France que la valeur totale des micro-prêts accordés à d'anciens chômeurs est la plus élevée et atteint les 230 millions d'euros, alors que l'Allemagne est en dernière position avec 21 millions d'euros (Bending et al., 2014). La France est également en tête en ce qui concerne les micro-prêts accordés aux femmes (108 millions d'euros) et pour les personnes exclues du système bancaire traditionnel (179 millions d'euros) en 2013 (Bending et al., 2014).

En outre, plus de 120.000 microentreprises et entreprises en phase de démarrage ont été financées par les IMF en 2013 (Bending et al., 2014). Cela permet en moyenne, et par entreprise soutenue, d'engager deux personnes ou de conserver ce même nombre (Bending et al., 2014).

Cependant, et contrairement aux années précédentes, les IMF présentes en Europe de l'Est accordent de plus en plus de microcrédits concernant des montants faibles (Bending et al., 2014). Nous pouvons donc observer que, comme nous le montre le graphique ci-dessous, 64% du nombre total de microcrédits a été réalisé à l'Est de l'Europe (Bending et al., 2014).

Figure 2 : Part des microcrédits accordés en Europe de l'est et en Europe de l'Ouest en 2013



Graphique réalisé sur la base des données de Bending, Unterberg & Sarpong (2014, p.20).

Chapitre 2: Le microcrédit dans les pays émergents : exemple du Bangladesh

2.1 : La création du microcrédit

Comme nous l'avons dit précédemment, le microcrédit est apparu au Bangladesh dans les années 1970, et ce grâce à Muhammad Yunus. En effet, ce dernier avait pour objectif d'aider les familles dans un état de précarité, et ce en leur accordant de très faibles prêts (Danone Communities, s.d.). Ce n'est qu'après cela que Muhammad Yunus eut l'idée de créer la Grameen Bank afin d'élargir l'octroi de ce genre de prêts et de diminuer ainsi la pauvreté au Bangladesh dans son ensemble (Danone Communities, s.d.).

2.2 : Les différents acteurs du microcrédit

Les institutions de microfinance au Bangladesh sont principalement des ONG (Hulme & Moore, 2006). Cependant, il existe également des coopératives, des micro-banques ou encore des banques publiques, privées ou commerciales (Zeller & Johannsen, 2006).

Il y a six principaux acteurs dans l'offre de microcrédit au Bangladesh, à savoir Grameen bank ; BRAC ; Proshika ; ASA ; BURGO et enfin SafeSave. La *Grameen bank* a elle été créée en 1983 par Muhammad Yunus (Grameen Bank, 2015). Elle offre de nombreux produits financiers (Hulme & Moore, 2006). Au niveau des types de prêts qu'elle offre, il en existe différents types : les prêts dits normaux ou basiques, des prêts de logements ou encore des prêts pour l'enseignement supérieur (Hulme & Moore, 2006).

En ce qui concerne *BRAC*, c'est une ONG qui a été fondée en 1972 (BRAC Bank, s.d.). Outre le fait qu'elle crée de nombreux programmes sociaux non-financiers comme par exemple son programme de réhydratation orale pour lutter contre les maladies diarrhéiques ou la création d'une université en 2001, elle offre également des services financiers tels que les crédits pour les petites entreprises et des produits d'épargne (Hulme & Moore, 2006). De plus, depuis 2002, BRAC

est également présente dans d'autres pays que le Bangladesh, comme l'Afghanistan ou le Sri Lanka (Hulme & Moore, 2006).

La troisième IMF présente au Bangladesh, *Proshika*, a été créée en 1976 (Proshika, 2015), mais ne propose des activités de microcrédits que depuis les années 90 (Hulme & Moore, 2006). Bien qu'elle propose de nombreux programmes sociaux, son but premier était de créer des programmes de conscientisation (Hulme & Moore, 2006).

En outre, nous notons la présence d'ASA (Association for Social Advancement), une Association de conscientisation présente depuis 1978 (ASA, 2015). Cependant, cette association n'a commencé à fournir des produits de microfinance que depuis 1991 (Hulme & Moore, 2006).

BURO a été créé en 1990 en tant qu'ONG (BURO, 2011). Il situe ses activités principalement dans huit quartiers du Bangladesh (Hulme & Moore, 2006). BURO fournit des microcrédits à des personnes pauvres, et principalement à des femmes (BURO, 2011).

Enfin, le dernier acteur présent au Bangladesh est *SafeSave* ayant vu le jour en 1996 (SafeSave, s.d.). SafeSave fournit des prêts aux personnes pauvres situées dans la région de Dhaka qui est la capitale du Bangladesh (SafeSave, s.d.).

2.3 : Les types de microcrédit selon les IMF

Dans cette partie, nous ne prendrons comme référence que les principales IMF présentes au Bangladesh et citées supra afin de décrire les différents types de microcrédit proposés par celles-ci.

2.3.1: Proshika

Les activités de Proshika consistent principalement en divers programmes ayant chacun un but spécifique. L'ensemble de ceux-ci sont expliqués que le site internet de l'institution (Proshika, 2015).

10.

Il y a tout d'abord le programme de microcrédit (Proshika, 2015). Dans le cadre de celui-ci, plus de 6 millions et demi de membres ont pu bénéficier d'un prêt, et ce pour un volume total de 45,039 millions de Taka (Proshika, 2015), à savoir environ 530.559 euros (Oanda, 2015). Cela représente par ailleurs une création de plus de 12 millions d'emplois et a permis de sortir plus d'un million de ménages de la pauvreté (Proshika, 2015).

Nous trouvons également le programme pour la sécurité économique et sociale, par lequel Proshika a octroyé environ 1,67 million de Taka (Proshika, 2015), soit l'équivalent de 19.806 euros (Oanda, 2015) à 327 étudiants dont la famille était membre.

En ce qui concerne le programme pour l'éducation universelle, celui-ci a permis de créer plus de 50.000 centres d'alphabétisation pour adultes, mais également d'offrir la possibilité à plus d'un million de personnes pauvres d'obtenir un diplôme (Proshika, 2015). Plus de 20.000 écoles primaires ont également vu le jour grâce à ce programme (Proshika, 2015).

Proshika a également un programme pour la santé, grâce auquel plus de 167.000 patients ont pu être suivis (Proshika, 2015). Ils ont par ailleurs installés plus de 800.000 sanitaires dans divers villages (Proshika, 2015). Un programme pour la protection de l'environnement a aussi été créé, et qui a entre autre permis la plantation de plus de 90 millions d'arbres dans diverses zones (Proshika, 2015).

Par ailleurs, un programme de logement a été mis en place pour construire environ 30.000 maisons aux familles sans abri, et ce en plus des 1.000 qui ont été vendues à un faible prix (Proshika, 2015). À titre plus culturel, plus de 90.000 manifestations ont été organisées et portaient sur des sujets tels que les droits humains, l'égalité des sexes ou encore la démocratie (Proshika, 2015).

Nous pouvons entre autre trouver un plan d'épargne Proshika. À travers celui-ci, plus de 54,71 millions de Taka (Proshika, 2015), soit l'équivalent de 648.860 euros (Oanda, 2015) ont été payés aux familles de plus de 8.000 membres décédés (Proshika, 2015). Environ 17 millions de

Taka (Proshika, 2015), ou 201.620 euros (Oanda, 2015) ont également été distribués parmi 9.000 membres ayant été touchés par une catastrophe naturelle.

Enfin, Proshika organise des programmes de formation (Proshika, 2015). Celles-ci portent par exemple sur le développement humain ou le développement des compétences des participants (Proshika, 2015). La première a été suivie par plus de 20 millions d'hommes et de femmes, tandis que la seconde a été enseignée à plus d'un million de personnes (Proshika, 2015).

Les divers programmes que nous venons de définir sont repris de manière synthétique dans le tableau ci-dessous.

Figure 3 : Tableau récapitulatif des activités/programmes de Proshika

Caractéristiques Programme	<i>Montant</i>	<i>Nombre de personnes visées</i>	<i>Résultats</i>
Microcrédit	45.039 millions Taka ou 505.787.970€	6,5 millions	- 12 millions d'emplois créés - 1,24 million de ménages sortis de pauvreté
Sécurité économique et sociale	1,67 million Taka, ou 19.806€	327 étudiants	327 étudiants ont pu faire des études et obtenir un diplôme
Éducation universelle	/	/	- 50.000 centres d'alphabétisation - 1.000.000 de personnes ont obtenu un diplôme - 20.000 écoles primaires créées
Santé	/	167.000 personnes	- Plus de 167.000 patients suivis - 800.000 sanitaires installés
Protection de l'environnement	/	/	- Plantation de plus de 90 millions d'arbres
Logement	/	Plus de 30.000 ménages	- Construction de plus de 30.000 maisons pour familles sans abri - Construction de 1.000 maisons à faible prix
Culturel	/	/	- 90.000 manifestations sur divers sujets tels que les droits humains
Plan d'épargne	54,71 millions de Taka ou 648.860€ 17 millions de Taka ou 201.620€	Plus de 8.000 Plus de 9.000	- Plus de 8.000 familles de membres décédés ont été indemnisées - Plus de 9.000 membres touchés par une catastrophe naturelle ont été aidés
Formations	/	Plus de 21 millions de personnes	- Formations sur le développement humain ou des compétences

Source: tableau réalisé à partir des données du site de Proshika (2015)

2.3.2: BRAC

Les produits de microfinance proposés par *BRAC* peuvent être placés dans deux catégories, à savoir les prêts pour les PME, et les prêts aux particuliers (Brac Bank, 2011). Concernant les prêts pour les PME, il en existe six différents types que nous allons décrire brièvement. *Anonno* et *Shokti* sont tous deux des prêts d'entreprise visant à répondre à tout type de besoin auxquels une compagnie fait face, le premier concernant des montants plus faibles que le deuxième (Brac Bank, 2011). *Shompod* est également un prêt d'entreprise attribué en contrepartie d'une hypothèque (Brac Bank, 2011). Les prêts *Prothoma* et *Apurbo* sont des prêts à terme qui sont proposés aux petits entrepreneurs, à la différence que le premier vise uniquement les femmes, tandis que le deuxième concerne les hommes comme les femmes (Brac Bank, 2011). Enfin, *Shomriddhi* est le dernier prêt pour les PME offert par la banque BRAC (Brac Bank, 2011). Celui-ci est un prêt dédié principalement aux dépenses liées aux importations ou exportations, au fond de roulement ou encore au financement des immobilisations (Brac Bank, 2011).

Au niveau des prêts aux particuliers, nous n'en décrivons que trois différents. *Premièrement*, il existe le prêt voiture, qu'elle soit neuve ou d'occasion. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 50% de la valeur du bien (Brac Bank, 2011). *Deuxièmement*, nous trouvons le prêt personnel qui peut être utilisé pour tout type de besoin, comme par exemple un mariage ou des soins médicaux (Brac Bank, 2011). Et *troisièmement*, il y a les prêts concernant les maisons (Brac Bank, 2011). Ceux-ci peuvent être subdivisés en divers types comme par exemple le prêt maison visant l'achat d'une maison finie ou en construction ; ou encore le crédit maison pour la rénovation ou l'extension de celle-ci (BRAC Bank, 2011).

2.3.3. : Grameen Bank

Concernant les produits offerts par la *Grameen Bank*, autre grand acteur du microcrédit au Bangladesh, Pine (2010) nous parle de deux types de prêts, à savoir les prêts classiques ; et les autres. En ce qui concerne les prêts classiques, l'emprunteur doit être membre de la banque depuis au moins une semaine pour pouvoir en bénéficier, mais peut l'utiliser de n'importe quelle

manière (Pine, 2010). En outre, la durée de remboursement de ces prêts peut aller de 3 mois à 3 ans, à raison d'un montant déterminé chaque semaine (Pine, 2010).

Outre ces prêts classiques, la *Grameen Bank* propose également 4 autres types de prêts. *Premièrement*, les prêts maisons dont la durée peut varier entre 1 et 10 ans (Pine, 2010). *Deuxièmement*, il existe les prêts-relais, qui permettent d'emprunter un montant supérieur à celui autorisé dans le cas d'un prêt classique, moyennant le fait que nos économies doivent représenter deux-tiers du solde impayé (Pine, 2010). *Troisièmement*, nous trouvons les prêts spéciaux pour investissements. Ceux-ci peuvent être accordés si l'emprunteur arrive à prouver que son entreprise sera en mesure d'assumer et de rembourser ce prêt (Pine, 2010). Et *quatrièmement*, la *Grameen Bank* propose des prêts éducatifs. Ceux-ci sont destinés à financer les études supérieures de certains étudiants qui devront rembourser le prêt dès qu'ils auront un salaire (Pine, 2010).

2.3.4. : ASA

Pour ce qui est d'ASA, celle-ci propose deux types de prêts sur son site internet (ASA, 2015) : le prêt principal d'une part ; et le prêt spécial d'autre part. Le prêt principal consiste à aider les personnes plus pauvres mais actives d'un point de vue économique à renforcer leurs activités (ASA, 2015). Le prêt spécial, lui, est octroyé à des microentreprises pour augmenter leur production et ainsi promouvoir la création d'emplois (ASA, 2015). Les montants accordés sont toutefois différents ; ils peuvent se situer entre 8.000 et 30.000 BDT (ASA, 2015) ou entre 90 - 338 euros (Oanda, 2015) pour le premier, ou entre 71.000 et 300.000 BDT (ASA, 2015), c'est-à-dire entre 800 et 3377 euros (Oanda, 2015) pour le second. Pour les deux type de prêts, les montants accordés dépendent de facteurs tels que le potentiel économique de la région ou encore la capacité de remboursement du client (ASA, 2015). En ce qui concerne la durée, le premier ne peut excéder un an, tandis que le second doit être remboursé endéans une durée qui va de un an à deux ans et demie (ASA, 2015). Enfin, les prêts proposés par ASA doivent être

remboursés à intervalles réguliers, à savoir chaque semaine ou chaque mois suivant les modalités de ceux-ci (ASA, 2015).

2.3.5. : BURO

BURO propose quant à lui six types de prêts différents, chacun d'entre eux étant définis sur leur site internet (BURO Bangladesh, 2011). *Premièrement* il y a le prêt classique, utilisé afin de financer les activités économiques des ménages ruraux au Bangladesh (BURO Bangladesh, 2011). Le montant de ces prêts peut varier selon trois critères, à savoir le type d'activité économique, la capacité de gestion de l'emprunteur ou encore la demande de marché pour le produit ou le service offert par cette activité (BURO Bangladesh, 2011). *Deuxièmement*, nous trouvons le prêt pour les microentreprises (BURO Bangladesh, 2011). Ici également, le montant du prêt peut varier selon la taille de l'entreprise, de la réputation de l'emprunteur ou encore de l'évolution future du secteur d'activité (BURO Bangladesh, 2011). Cependant, en retour de ce prêt, l'entreprise financée doit être source de divers emplois (BURO Bangladesh, 2011). En *troisième lieu*, nous pouvons citer le prêt pour l'agriculture ayant donc pour but d'améliorer le domaine de l'agriculture et ses techniques (BURO Bangladesh, 2011). *Quatrièmement*, BURO propose un prêt pour tout évènement qui viendrait perturber l'épargne des ménages, comme par exemple un mariage ou encore un besoin en soins de santé (BURO Bangladesh, 2011). *Cinquièmement*, il y a les prêts pour faire face à divers désastres (BURO Bangladesh, 2011). Ces derniers peuvent être des inondations ou des cyclones. Cela permet donc aux ménages de diminuer l'impact de ces imprévus sur leurs finances et de leur offrir la possibilité d'améliorer leur situation (BURO Bangladesh, 2011). *Enfin*, les ménages au Bangladesh peuvent se voir proposer un prêt pour l'eau et les installations sanitaires (BURO Bangladesh, 2011). Dans ce pays, les problèmes de santé liés au fait que la population n'a pas accès à l'eau potable sont encore très importants. La mise en place de ces prêts permet donc de réduire le risque de maladies (BURO Bangladesh, 2011).

2.3.6. : SafeSave

Pour ce qui est de SafeSave, celui-ci décrit sur son site internet (SafeSave, s.d.) les modalités et les conditions à l'octroi d'un prêt. Tout d'abord, les prêts octroyés n'ont pas de valeur minimale, mais ne peuvent cependant pas dépasser 5.000 BDT (SafeSave, s.d.) ou 56 EUR (Oanda, 2015). De plus, SafeSave n'accorde qu'un seul prêt par ménage, et non par personne (SafeSave, s.d.). En ce qui concerne la durée des prêts, celle-ci est très flexible. En effet, il n'y a aucune durée maximale ou minimale imposée aux emprunteurs en ce qui concerne le montant remboursable (SafeSave, s.d.). Cependant les intérêts, qui s'élèvent à 2,25% sur une base dégressive, doivent eux être payés au terme de chaque mois (SafeSave, s.d.). Il est à noter que SafeSave conseille néanmoins à ses clients de rembourser leur prêt sur une base stable et continue (SafeSave, s.d.). Enfin, pour obtenir un prêt, les ménages doivent également disposer, sur leur compte épargne, de l'équivalent d'un-tiers du montant emprunté, qui sert de garantie à SafeSave (SafeSave, s.d.).

Figure 4: Tableau récapitulatif des activités des acteurs du microcrédit au Bangladesh

Caractéristiques Acteurs	Caractéristiques	Durée	Montant
BRAC	- <u>Prêts pour PME</u> : Anonno ; Shokti ; Shompod ; Prothoma ; Apurbo ; Shomriddhi - <u>Prêts aux particuliers</u> : prêts voiture ; prêt personnel et prêt maisons	- <u>Prêts classiques</u> : 3 mois à 3 ans - <u>Le prêt Shompod</u> peut aller jusque 10 ans	- <u>Prêt pour PME</u> : Anonno (de 200.000 à 1.500.000 BDT ou 2246 à 16.845 EUR) ; Apurbo (de 1 million à 30 millions BDT ou de 11.230 à 336.900 EUR) ; Protoma (maximum 1 million BDT ou 11.230 EUR) ; Shomriddhi (jusqu'à 50 millions BDT ou 561.500 EUR) ; Shompod (1 à 35 millions BDT ou 11.230 à 393.050 EUR) ; Shokti (1 à 10 millions ou 11.230 à 112.300 EUR) - <u>Prêt aux particuliers</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Voiture : jusqu'à 50% de la valeur du bien ○ Personnel : 1.000 à 10.000 BDT ou 11,23 à 112,3 EUR

			<ul style="list-style-type: none"> ○ Maison : jusqu'à 70% de sa valeur
Grameen Bank	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêts classiques</u> : pour tout type d'utilisation - <u>Autres prêts</u> : prêt-maison ; prêt-relais ; prêts spéciaux pour investissement ; prêts éducatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêts classiques</u> : 3 mois à 3 ans - <u>Autres prêts</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ prêt-maison : 1 à 10 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêts classiques</u> : / - <u>Autres prêts</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ prêt-maison : maximum 15.000 BDT
ASA	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêt principal</u> : aider les pauvres à se lancer dans une activité économique - <u>Prêt spécial</u> : augmenter la production des microentreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêt principal</u> : moins d'1 an - <u>Prêt spécial</u> : 1 à 2,5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêt principal</u> : 8.000 et 30.000 BDT ou entre 90 - 338 EUR - <u>Prêt spécial</u> : 71.000 et 300.000 BDT ou entre 800 et 3377 EUR
BURO	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt classique pour toute activité économique - Prêt pour les microentreprises - Prêt pour l'agriculture - Prêt pour événements : mariage, etc - Prêts pour les désastres - Prêt pour l'eau et installations sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêt classique</u> : varie selon trois critères: type d'activité économique, la capacité de gestion de l'emprunteur ; demande de marché pour le produit - <u>Prêt pour les microentreprises</u> : varie selon la taille de l'entreprise, de la réputation de l'emprunteur ou encore de l'évolution future du secteur d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Prêt classique</u> : 5.000 à 45.000 BDT ou 56,15 à 505,35 EUR - <u>Prêt pour les microentreprises</u> : 50.000 à 300.000 BDT ou 561,5 à 3369 EUR - <u>Prêt pour l'agriculture</u> : 10.000 à 50.000 BDT ou 112,3 à 561,5 EUR - Prêt pour événements : jusqu'à 3.000 BDT ou 56,15 EUR - <u>Prêts pour les désastres</u> : 3.000 à 5.000 BDT ou 33,69 à 56,15 EUR - <u>Prêt pour l'eau et installations sanitaires</u> : 3.000 à 10.000 BDT ou 33,69 à 112,3 EUR
SafeSave	Prêts pour n'importe quelle utilisation	- <u>Pour tous les types de prêts</u> , il n'y a pas de durée minimale ou maximale	<u>Pour tous les prêts</u> : pas de montant minimal mais une limite maximale de 5.000 BDT ou 56 EUR

Source: tableau réalisé à partir des données des sites respectifs des IMF

Chapitre 3: Le microcrédit en Europe

3.1 : Les différents acteurs du microcrédit

3.1.1. : Définition d'une institution de microfinance

Les institutions de microfinance sont des organisations qui fournissent des services financiers ayant pour but d'encourager les personnes à faibles revenus et qui se sont vu refuser un crédit bancaire traditionnel pour développer leur activité économique (Amifi, 2015). Les organisations non gouvernementales, les coopératives ou les mutuelles de crédit peuvent toutes être des IMF (Amifi, 2015).

Les IMF ont deux objectifs principaux, l'un est social comme la lutte contre la pauvreté, l'autre financier étant donné que ces institutions doivent s'assurer un minimum de rentabilité (Mathieu, 2010). Les actions menées par les IMF seront donc déterminées par ces deux objectifs (Mathieu, 2010).

3.1.2.: Les types d'IMF

Il existe une grande diversité de structures institutionnelles en Europe, cela étant principalement dû aux différences juridiques des pays membres pour la fourniture des micro-prêts, ou encore des différences dans les systèmes financiers (Mathieu, 2010). De plus, la promotion des microentreprises varie largement d'un pays à un autre (Bending et al., 2014).

Toujours selon le rapport de Bending, Unterberg & Sarpong (2014), ce sont les institutions financières non-bancaires (29,3%) et les ONG (22,7%) qui ont, à l'heure actuelle, les parts les plus importantes dans ce secteur. En troisième place, on retrouve les coopératives (10%), place auparavant occupée par les associations de microfinance, représentant actuellement 8% des IMF interrogées (voir annexe 3) (Bending et al., 2014). Entre 2011 et 2013, il y a eu une inversion dans les places occupées par les institutions financières non-bancaires et les ONG (Bending et al., 2014). Nous pouvons expliquer cela par le développement croissant de la microfinance en Europe

(Bending et al., 2014). En effet, des IMF de type ONG peuvent décider de devenir des institutions financières non-bancaires afin de pouvoir offrir plus de services mais également d'obtenir plus de capitaux (Bending et al., 2014).

Nous pouvons également classer les IMF selon l'importance du micro-crédit dans leurs activités. Le tableau en annexe 4 nous montre les différentes parts d'activité dédiées au micro-crédit, en termes de chiffre d'affaire. Pour 46% des IMF, le microcrédit représente entre 75% et 100% de l'ensemble de leurs activités, c'est-à-dire de leur chiffre d'affaires, tandis que pour les 54% restants, le microcrédit ne représente qu'une activité parmi d'autres (Bending et al., 2014).

Le tableau en annexe 5 nous permet d'observer quels types d'IMF se spécialisent dans le microcrédit uniquement, et celles qui se diversifient. On constate donc que les micro-prêts constituent l'activité principale des institutions financières non-bancaires (74,4%) et des associations de microfinance (66,7%) (Bending et al., 2014).

Nous pouvons également différencier les types d'IMF selon leur position géographique. En effet, huit pays parmi les treize³ où les IMF consacrent au microcrédit la plus grande partie de leur activité se trouvent en Europe de l'Est (Bending et al., 2014). Les IMF tendent à diversifier plus intensément leurs activités en Europe de l'Ouest, où sept pays sur neuf⁴ ne se spécialisent pas uniquement dans le microcrédit (Bending et al., 2014). Nous pouvons donc observer que la maturité des IMF au sein de l'Union Européenne est assez disparate, avec des institutions plus mûres en Europe de l'Est capables de faire du microcrédit leur unique activité, et d'autres qui le sont moins en Europe de l'Ouest et doivent donc se diversifier pour être rentables (Bending et al., 2014).

Par ailleurs, le tableau en annexe 6 nous montre le pourcentage d'institutions actives dans les microcrédits uniquement, et ce par pays.

³ Ces huit pays sont: Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Macédoine, Pologne, Roumanie et la Serbie.

⁴ Ces sept pays sont: l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

Finalement, les IMF peuvent varier selon leur statut juridique. Elles peuvent être des associations, des mutuelles ou encore des sociétés à capitaux privés (Mathieu, 2010). Ce choix de statut est important car chacun d'entre eux se finance de manière différente (Mathieu, 2010). En effet, les associations sont financées grâce aux subventions ou emprunts ; les mutuelles se financent grâce à l'épargne ; tandis que les sociétés à capitaux privés utilisent le capital de leurs actionnaires (Mathieu, 2010).

3.1.3.: Le fonctionnement des IMF

Pour chaque IMF, il existe un siège de direction et différentes agences de crédit (Mathieu, 2010). Le siège de direction permet de définir la nationalité ainsi que le statut juridique d'une entreprise. Les agences de crédit sont les endroits où les futurs emprunteurs peuvent rencontrer directement les prêteurs. Ces derniers sont responsables de la réception des clients ainsi que de l'octroi des micro-prêts. Ils s'occupent en outre des modalités de remboursement et de l'épargne des clients, mais aussi des autres produits financiers qui seraient sollicités (Mathieu, 2010). Afin de travailler au mieux, ces agents doivent acquérir certaines compétences comme par exemple la capacité à s'impliquer, mais également des connaissances dans le domaine de la création d'entreprise afin de conseiller au mieux les divers clients (Mathieu, 2010).

La viabilité d'une IMF est également importante pour son mode de fonctionnement. La viabilité dépend de plusieurs facteurs comme la capacité de l'entreprise à s'adapter à l'environnement socio-économique et socio-culturel dans lequel elle se situe, ses compétences et sa connaissance du métier, la transparence de sa gouvernance mais aussi l'état de ses finances (Mathieu, 2010). Cependant, même en possédant toutes ces compétences, les IMF auront besoin d'un certain temps d'adaptation d'environ cinq ans (Mathieu, 2010), et ce principalement dans les milieux où la population est de faible densité (Mathieu, 2010). Une fois ce délai écoulé, les IMF atteignent un équilibre financier leur permettant de financer une clientèle de plus en plus forte (Mathieu, 2010).

3.1.4. : Les produits des IMF

Comme nous l'avons dit auparavant, les micro-prêts peuvent être accordés pour des raisons personnelles, professionnelles, pour l'épargne ou encore pour les assurances (Brau & Woller, 2004). Cependant en Europe, l'activité de microcrédit se tourne principalement vers des prêts à fins commerciales ou productives, et ce afin de promouvoir la création ou le maintien de l'emploi. Les micro-prêts soutiennent également des activités favorisant le respect de l'environnement. Finalement, les IMF fournissent également d'autres produits financiers, mais aussi des produits non-financiers que nous allons détailler ci-dessous.

Les micro-prêts les plus répandus en Europe sont les prêts professionnels et les prêts personnels dits de consommation (Brau & Woller, 2004). Concernant ces deux types de prêts, on peut observer qu'en 2013, 67% des IMF de l'Union Européenne fournissaient des prêts pour des fins personnelles contre 45% en 2011 (Bending et al., 2014). Au niveau des caractéristiques de ces produits, la durée, les montants mais aussi les taux d'intérêts divergent. En effet, la durée des micro-prêts professionnels est de 42 mois en moyenne pour les pays européens, comparée à 34 mois pour les microcrédits personnels (Bending et al., 2014). Les micro-prêts professionnels ont donc une durée moyenne supérieure par rapport à la moyenne globale de tous les types de micro-prêts, à savoir 35 mois (Bending et al., 2014). C'est en Hongrie que l'on trouve la durée la plus longue en Europe, à savoir 6 ans et demi, tandis que la durée la plus courte a été trouvée en Allemagne et est de 21 mois pour des crédits professionnels (Bending et al., 2014). Le tableau en annexe 7 est un récapitulatif de la durée moyenne des microcrédits personnels et professionnels par pays.

En ce qui concerne le montant des micro-prêts, celui-ci est généralement plus élevé lorsque le crédit est à but professionnel (Bending et al., 2014). La situation est inverse pour les taux d'intérêts qui eux, sont plus élevés pour les micro-prêts personnels (15%) comparé aux professionnels (10%) (Bending et al., 2014). En effet, les IMF sont obligées de fixer des taux d'intérêts supérieurs à ceux du marché étant donné que leur risque est plus élevé, notamment en raison de l'absence de garanties monétaires (European Commission, 2003). Il faut toutefois

noter que certains pays européens chargent des taux d'intérêts bien plus élevés pour les crédits personnels, comme au Royaume-Uni par exemple où l'on peut trouver des microcrédits professionnels à un taux de 27%, ce dernier pouvant atteindre les 42% pour les crédits personnels (Bending et al., 2014). Cela est rendu possible car certains pays n'ont pas encore adopté de loi sur l'usure, alors que d'autres l'ont fait (Bending et al., 2014). Finalement, certaines IMF européennes (27%) facturent des frais supplémentaires aux taux d'intérêts qui sont généralement compris entre un et cinq pourcent (European Commission, 2003).

Outre les microcrédits cités précédemment, les IMF peuvent également proposer des crédits ayant pour but de financer des projets respectueux de l'environnement (Bending et al., 2014). Certaines institutions financent directement des projets comme l'énergie renouvelable, bien qu'elles représentent une minorité (13%), alors que d'autres les financent uniquement à travers d'autres activités (37%) (Bending et al., 2014). Bien que cette dimension de la microfinance ne soit pas encore présente partout, de plus en plus d'IMF s'y intéressent, comme nous le montre l'annexe 8.

Ces dernières années, l'offre de produits financiers autres que les micro-prêts à des fins professionnelles ou personnelles n'a cessé de s'accroître (Commission Européenne, 2012). Les principaux autres produits financiers fournis sont les services de transfert d'argent, les comptes courants, les assurances, les produits de crédit-bail, mais également des produits d'épargne (Commission Européenne, 2012). Concernant ces derniers, nous pouvons ajouter que dans certaines régions très pauvres dans le monde, l'épargne proposée par les IMF peut être soit volontaire, soit forcée comme c'est plus souvent le cas (Brau & Woller, 2004). Dans le cas de l'épargne forcée, les IMF obligent les clients à épargner un montant minimum par période, celui-ci étant déterminé au préalable (Brau & Woller, 2004). Cela a un double avantage ; d'une part, cela force les clients à mieux gérer leur épargne, et d'autre part, c'est une garantie monétaire pour les IMF (Brau & Woller, 2004). Il faut cependant noter que selon Bending, Unterberg et Sarpong, près de la moitié des IMF (47%) ne financent que des prêts à buts professionnels.

L'annexe 9 nous donne un aperçu des différents produits financiers offerts par les IMF en Europe. Les prêts professionnels sont majoritaires avec plus de 85% (Bending et al., 2014). Toutefois, proposer cette diversité de services financiers n'est pas possible pour toutes les IMF. En effet, certaines ONG ou institutions financières non-bancaires (IFNB) peuvent être limitées par le cadre juridique de leur pays (Bending et al., 2014).

Finalement, les produits offerts par les IMF peuvent être des produits ou services non-financiers. À l'heure actuelle, ce sont plus de 70% des IMF qui proposent ce type de produits pour répondre à une demande croissante des clients (25% de plus entre 2012 et 2013) (Bending et al., 2014). En Allemagne par exemple le nombre de clients s'élève à 52.000, contrairement aux pays tels que la Grèce ou l'Autriche, où l'offre de services non-financiers semble être inexistante (Bending et al., 2014). Les divers produits non-financiers représentent l'ensemble des prestations proposées par les IMF et visent à améliorer les capacités, financières ou non, des emprunteurs (Roussel, 2010). Comme nous le montre l'annexe 10, les services d'éducation financiers représentent 58% de l'ensemble des services non-financiers; viennent ensuite les formations d'esprit d'entreprise (45%) mais également les services de conseil de la dette (41%) (Bending et al., 2014). Dans les pays en voie de développement, l'offre de services non-financiers comprend également des formations sur la nutrition, sur la santé, ou encore des formations d'alphabétisation (Roussel, 2010).

3.1.5. : Les types de clients des IMF

Les différentes IMF ont sept clients principaux : les entreprises employant moins de cinq personnes, les entreprises qui démarrent leur activité, les travailleurs indépendants sans employé, les entreprises comptant entre cinq et neuf employés, les entreprises sociales, les entrepreneurs en phase de prédémarrage, et les entreprises informelles et non enregistrées (Bending et al., 2014).

Premièrement, comme nous pouvons le voir dans l'annexe 11, les entreprises employant moins de cinq personnes ont été financées par 77% des IMF en 2013, soit une augmentation de 15% par

rapport à 2011 (Bending et al., 2014). Les IMF ont ensuite subsidié les entreprises qui démarrent leur activité pour 75% en 2013 (Bending et al., 2014). Les travailleurs indépendants sans employé sont quant à eux financés par 67,3% des institutions de microfinance (Bending et al., 2014). De plus, les entreprises comptant entre cinq et neuf employés sont aussi financées par les IMF pour 52% (Bending et al., 2014). L'EMN spécifie que les IMF ciblent également à 22% les entreprises sociales, les entrepreneurs en phase de prédémarrage (20%) ainsi que les entreprises informelles et non enregistrées (Bending et al., 2014).

L'enquête de Bending, Unterberg & Sarpong (2014) nous apprend également que chaque type d'IMF tend à se spécialiser dans la fourniture de microcrédit envers certains types de clients. À titre d'exemple, tandis que les entreprises qui lancent leurs activités sont principalement ciblées par les ONG et les associations de microfinance, les travailleurs indépendants ou les entreprises avec un faible effectif sont financées par les institutions financières non-bancaires (Bending et al., 2014).

Par ailleurs, la plupart des micro-prêts sont accordés à des hommes. Les femmes sont en effet un groupe cible moins important en Europe, contrairement aux pays émergents. En effet, seul 41% des microcrédits accordés par les IMF ciblaient des femmes (Bending et al., 2014). Ce pourcentage n'atteint pas encore les 50%, mais augmente tout de même chaque année (Bending et al., 2014).

3.2 : Les types de microcrédit

3.2.1 : Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel consiste en un prêt qui permet aux différents bénéficiaires de subvenir à leurs besoins quotidiens (Econosoc, 2013). Il vise principalement les personnes n'ayant pas d'accès à un crédit bancaire traditionnel dit de consommation, qui sont principalement des chômeurs ou des personnes en situation de contrat précaire (Econosoc, 2013). Il peut être considéré comme un crédit social en ce sens qu'il permet de financer des plus petits projets, dits

personnels, comme l'achat d'une voiture, l'obtention de permis ou encore l'achat de certains équipements (Benedetto, 2011).

Le microcrédit personnel concerne principalement des montants compris entre 300 et 3.000 euros, mais présente l'avantage d'un taux d'intérêt faible, la moyenne étant de 3,5% (Econosoc, 2013).

En 2013, seulement 44% des microcrédits accordés parmi les pays sondés étaient des prêts personnels, ce qui représente 21% en termes de valeur totale (Bending et al., 2014). Même si les micro-prêts personnels occupent une place moins importante que celle des microcrédits professionnels en termes de valeur, on peut observer qu'au niveau du nombre de prêts octroyés, ces deux types de crédits sont à un niveau relativement équitable. Les annexes 12 et 13 nous permettent d'observer la valeur totale des micro-prêts octroyés par pays ainsi que le volume total de ces prêts.

3.2.2 : Le microcrédit professionnel

Le microcrédit professionnel est un crédit accordé par une institution de microfinance à toute personne ou structure qui en fait la demande. C'est un prêt qui a pour but d'aider des personnes à créer ou développer leur entreprise, mais aussi à acheter du matériel ou encore à embaucher du personnel (Econosoc, 2013).

Le montant accordé pour un crédit professionnel peut aller jusqu'à 15.000 euros même si cela reste un montant faible comparé à un crédit bancaire, et ce pour une durée de 4 ans maximum (Econosoc, 2013). Cependant, ce type de microcrédit implique un taux d'intérêt plus élevé qu'un crédit bancaire car les emprunteurs doivent contribuer à un fond permettant de financer d'autres personnes (Econosoc, 2013).

26.

Pour ce qui est des microcrédits professionnels, ils représentent 79% de la valeur de l'ensemble des micro-prêts, et comptabilisent un volume total de 56% (Bending et al., 2014). Le micro-prêt à des fins professionnelles est donc prépondérant comparé au microcrédit à but personnel.

PARTIE 2 : QUESTION FONDAMENTALE

Chapitre 1: Question de recherche

Comme nous l'avons dit précédemment, nous allons ici nous intéresser au domaine du microcrédit. Durant la réalisation de ce mémoire, nous tenterons de comprendre les raisons pour lesquelles le microcrédit ne connaît pas une croissance aussi importante en Europe que dans les pays émergents. En effet, même si le microcrédit est en perpétuelle évolution sur notre continent, son utilisation reste cependant très faible par rapport aux pays dans lesquels il a été inventé.

Chapitre 2: Hypothèses

Afin de tenter de répondre à cette question, nous allons tout d'abord poser certaines hypothèses. Par la suite, nous en choisirons certaines que nous développerons et testerons dans la troisième partie de ce mémoire.

La première hypothèse que nous formulerons concerne le taux de pauvreté. En effet, nous pourrions observer que le taux de pauvreté des pays membres de l'Union européenne est plus faible que celui des pays émergents (Index Mundi, 2012). Le nombre de personnes ayant besoin de ces prêts serait dès lors moins important sur notre continent, ce qui empêcherait à ce domaine d'évoluer dans de mêmes proportions que dans des pays tels que le Bangladesh.

Comme deuxième hypothèse, nous pourrions dire que l'évolution du microcrédit dépend de l'offre de produits proposée par les banques traditionnelles. En effet, cette finance alternative pourrait trouver toute son utilité dans le cas où les produits des banques seraient insuffisants ou ne répondraient pas à certaines demandes émanant de la population.

La troisième hypothèse que nous explorerons réside dans le fait que l'évolution du microcrédit en Europe peut être en partie freinée par l'existence de programmes organisant des formations ou des stages visant à promouvoir le travail indépendant et à aider les individus à se lancer dans

une activité. Certains subsides peuvent également expliquer ce développement plus faible du microcrédit en Europe.

Quatrièmement, nous pourrions évoquer une hypothèse portant sur l'objectif du microcrédit. En effet, celui-ci peut parfois diverger selon les deux continents. Nous pouvons par exemple observer que le but premier des institutions de microfinance dans les pays en voie de développement est d'aider les plus pauvres. En Europe par contre, il y a un net contraste entre les IMF qui cherchent à aider les personnes exclues du monde bancaire, et celles qui espèrent en tirer une certaine rentabilité (De Bandt & Nowak, 2006).

Enfin, la dernière hypothèse consiste à avancer que les modèles de prêts sont différents selon les deux continents. En effet, nous pourrions analyser les différents types de prêts qui sont applicables à la microfinance européenne, et les comparer à ceux proposés dans les pays émergents.

Dans le présent mémoire, nous nous intéresserons principalement aux trois premières hypothèses citées supra. En effet, nous tenterons d'analyser ces trois hypothèses de manière approfondie, raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas toutes les développer. De plus, le manque de données nécessaires pour tester certaines hypothèses ne nous permet pas de toutes les vérifier.

Afin de tester certaines de celles-ci, nous réaliserons des recherches de type scientifiques dans divers articles et revues. Nous utiliserons également certaines données statistiques lorsque cela s'avèrera nécessaire.

PARTIE 3 : PARTIE EMPIRIQUE

Dans cette partie, nous allons tester les différentes hypothèses que nous avons posées à la fin de la section précédente. Pour cela, nous nous baserons sur divers outils tels que des études, des statistiques ou encore des graphiques.

Chapitre 1 : Première hypothèse : le taux de pauvreté qui diffère entre les deux continents

La première hypothèse qui sera développée concerne le taux de pauvreté en Europe ainsi qu'au Bangladesh. Selon celle-ci, le domaine du microcrédit connaîtrait une croissance plus faible en Europe comparé aux pays émergents, et ce en raison d'un taux de pauvreté plus faible à l'intérieur du premier. Les politiques menées par l'Europe ne cibleraient dès lors pas assez la promotion du microcrédit en vue de résorber le taux de pauvreté. Afin de tester cette hypothèse, nous donnerons tout d'abord une définition de ce taux. Nous comparerons ensuite ce taux à travers les deux continents. Nous verrons ensuite les effets bénéfiques que le microcrédit a créé dans les pays émergents. Nous nous concentrerons par après sur les diverses politiques menées par l'Europe en matière de microfinance et tenterons d'en connaître les effets. Nous terminerons par une courte conclusion.

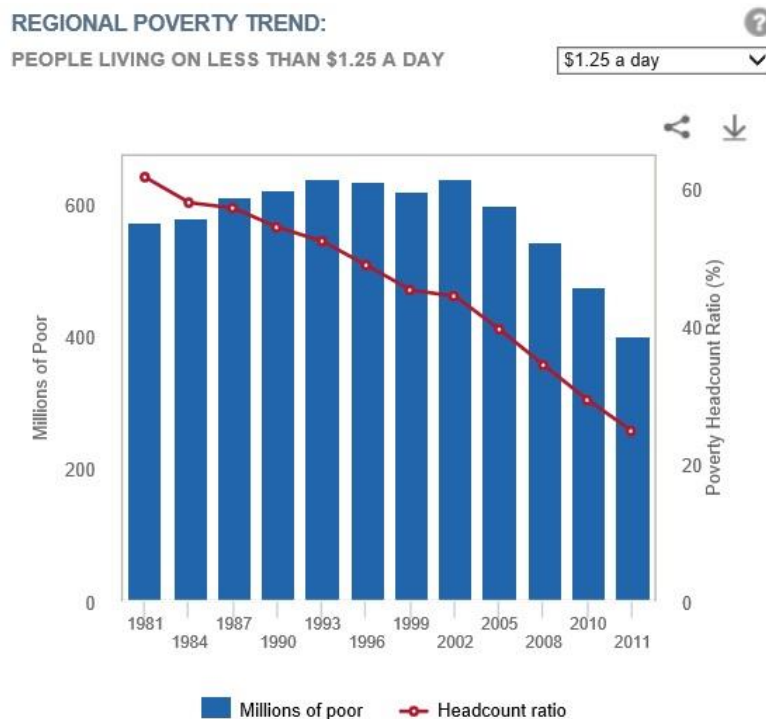
1.1 : Le taux de pauvreté : états des lieux en Europe et dans les pays émergents

Selon l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques), le taux de pauvreté peut se définir comme « *la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros)* » (Taux de pauvreté, para. 1).

Nous allons tout d'abord nous intéresser au taux de pauvreté dans les pays émergents, à savoir en Asie du Sud, dont le Bangladesh fait partie. Selon le Groupe de la Banque Mondiale (The World Bank, 2015), et outre les 400 millions de pauvres que comptait l'Asie du Sud en 2011, c'est

presque un quart de la population, 24,5% plus précisément, qui se situe sous le seuil de pauvreté international qui est de 1,25\$, c'est-à-dire environ 1,19€ (Oanda, 2015). Ces chiffres sont représentés sur le graphique ci-dessous.

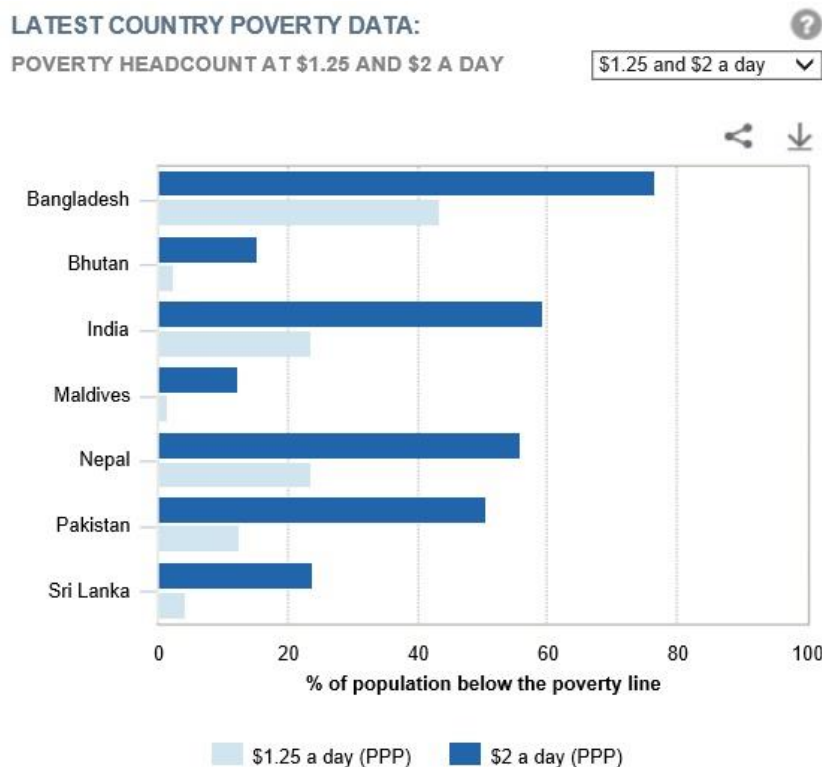
Figure 5 : Nombre de personnes en Asie du Sud vivants sous le seuil de pauvreté de 1,25\$ par jour, en millions



Source : The World Bank (2015). En ligne <http://povertydata.worldbank.org/poverty/region/SAS>, consulté le 6 mars 2015

Les chiffres sont différents si l'on s'intéresse plus particulièrement au Bangladesh, pays de création du microcrédit. D'après les statistiques de l'UNICEF (Unicef, 2014), entre 2009 et 2012, environ 43% de la population du Bangladesh vivait sous le seuil de pauvreté international de 1,25US\$ par jour. Ces chiffres sont également confirmés par le Groupe de la Banque Mondiale (The World Bank, 2015) grâce au tableau ci-après.

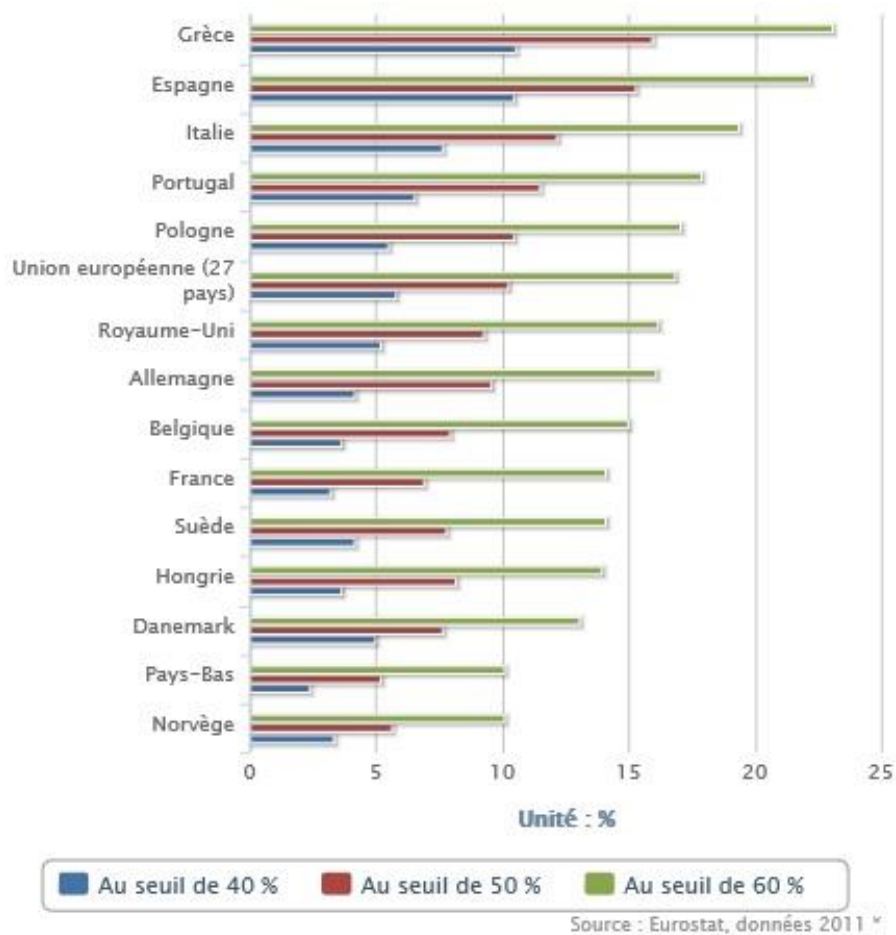
Figure 6: Pourcentage de la population d'Asie du Sud vivant sous les seuils de pauvreté de 1,25\$ et 2\$ par jour, différencié par pays



Source : The World Bank (2015). En ligne <http://povertydata.worldbank.org/poverty/region/SAS>, consulté le 6 mars 2015

Pour ce qui est de l'Europe, nous pouvons utiliser deux taux différents. D'une part, le taux de pauvreté comme défini ci-dessus, et déterminé en fonction d'un pourcentage du revenu médian par pays. Mais il existe également un taux recensant le pourcentage de la population qui risque de tomber dans la pauvreté. Les statistiques d'EUROSTAT (Observatoire des Inégalités, 2013) montrent un taux de pauvreté européen de 16,9% en 2011, et ce pour un seuil national de 60% du revenu médian. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale lui est plus élevé et atteint presque les 25% de la population européenne en 2012, ce qui représente par ailleurs plus de 124 millions d'individus (Eurostat, 2014) (voir tableau en annexe 14). Le taux de pauvreté européen est représenté dans le graphique ci-dessous.

Figure 7 : Taux de pauvreté en Europe, en 2011



Source : Observatoire des Inégalités (2013). En ligne <http://www.inegalites.fr/spip.php?article388>, consulté le 18 mars 2015.

Ce graphique nous permet également de dresser le cas de la Belgique plus particulièrement. Toujours d'après un seuil de 60% du revenu médian, c'est un total de 15% de la population qui est considéré comme pauvre. Quant au taux de risque de pauvreté, il a été fixé à 15,1% en 2013 par EUROSTAT (Eurostat, 2015).

Il est à noter que cette différenciation entre le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté est également utilisée dans le cadre du microcrédit. En effet, nous pouvons observer que cette

finance alternative s'adresse aux personnes considérées comme pauvres dans les pays émergents, tandis qu'elle vise principalement les personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Europe (Bending et al., 2014).

1.2 : Les effets bénéfiques du microcrédit dans les pays émergents

Khandker et Samad (2014) ont réalisé une étude sur un panel de ménages au Bangladesh ayant eu accès au microcrédit, et ce sur une période de 20 ans. Ils ont réalisé une étude très approfondie et ce à long terme, c'est pourquoi nous allons surtout utiliser celle-ci pour évaluer les effets bénéfiques du microcrédit. Plus particulièrement, la période de l'étude a été divisée en trois parties : en 1991-1992 et deux fois en 1998-1999 sur deux panels de ménages différents. En 1991-1992, c'est avec l'aide de la World Bank et du Bangladesh Institutes of Development Studies (BIDS) qu'ils ont étudié l'impact du microcrédit sur le progrès économique et social des ménages les plus pauvres. Ce n'est pas moins de 1.769 ménages répartis dans plus de 87 villages du Bangladesh qui ont été suivis pour cela. En 1998 et 1999, deux études différentes ont été réalisées. L'une portait sur 1.638 ménages, tandis que l'autre en a recensé 2.342. En 2010 et 2011, et grâce à l'aide de l'Institut de la Microfinance (InM), un total de 3.082 ménages a été interrogé, celui-ci étant constitué de 1.509 ménages communs aux trois études (Khandker & Samad, 2014).

Cette étude a permis à Khandker et Samad (2014) de tirer certaines conclusions quant à l'impact du microcrédit sur les ménages au Bangladesh, mais aussi sur leur niveau de pauvreté.

Ils ont tout d'abord observé un changement au niveau de la participation aux programmes de microcrédit. En effet, en 2010-2011, 32% des ménages étaient membres de plusieurs programmes d'offre de microcrédit, et non plus d'un seul comme c'était principalement le cas auparavant. Cela s'explique par le fait qu'au fil des années, s'est développée une pratique consistant à ne pas emprunter obligatoirement lorsque des ménages font partie d'un programme. En d'autres mots, l'étude a montré qu'environ 69% des ménages étaient membres de ces programmes, mais que seul 56% empruntaient effectivement (Khandker & Samad, 2014).

De plus, et en raison de la possibilité de faire partie de plusieurs programmes, le nombre de microcrédits accordés a augmenté, faisant également évoluer le montant moyen emprunté par ménage (Khandker & Samad, 2014). En effet, celui-ci est passé de 9,252 Taka ou 108,6 euros en 1991 et 1992, à 17,006 Taka ou 199,6 euros en 2010-2011, faisant augmenter le montant d'environ 4% par an durant la période de l'étude. Cela permet donc d'observer que le niveau de vie de ces ménages s'est amélioré, faisant donc régresser leur pauvreté (Khandker & Samad, 2014).

En outre, l'offre de services des IMF a évolué, et ce de manière bénéfique du point de vue des ménages (Khandker & Samad, 2014). Auparavant, les IMF au Bangladesh proposaient des services financiers, tels que les microcrédits, mais également des services non-financiers. A présent, celle-ci se concentre principalement sur les microcrédits. Cela est bénéfique pour les ménages considérés comme pauvres étant donné que, n'ayant pas accès aux crédits bancaires traditionnels, ils ne pouvaient que se tourner vers des prêteurs informels dont les taux d'intérêts pouvaient monter jusqu'à 240%. En se tournant vers les IMF, les ménages accèdent donc à des crédits avec un taux d'intérêt moindre, à savoir environ 35% (Khandker & Samad, 2014).

Une autre conclusion réside dans le fait que sur 20 ans, les revenus tout comme les dépenses des ménages ont fortement augmenté. Le revenu des ménages a connu une augmentation de plus de 100% entre 1998-1999 et 2010-2011. En ce qui concerne la pauvreté plus particulièrement, elle a diminué, et ce d'autant plus pour les ménages ayant eu accès au microcrédit (Khandker & Samad, 2014). Cela s'explique par divers éléments. *Premièrement*, l'offre de travail pour ces ménages a augmenté. *Deuxièmement*, les biens détenus par ces ménages (autres que les terres) ont également augmenté. *Enfin*, le niveau de scolarisation a également connu une croissance au sein de ces ménages (Khandker & Samad, 2014).

Ces chercheurs ont également analysé l'impact du microcrédit selon qu'il soit accordé à un homme ou une femme. Les résultats sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Figure 8 : Impacts des prêts de microcrédits sur les revenus des ménages

Table 5. Impacts of microcredit loans household outcomes: household-level fixed-effects estimates
($N_{HH}=1,509$)

Explanatory variables	Log per capita total income (Tk./month)	Log per capita total expenditure (Tk./month)	Extreme poverty	Log male labor supply (hours/month)	Log female labor supply (hours/month)	Log HH non-land asset (Tk.)	Log HH net-worth (Tk.)	Boys' school enrollment (age 5-18)	Girls' school enrollment (age 5-18)
Log loans of HH males (Tk.)	0.002 (0.28)	0.004* (1.67)	-0.002 (-0.82)	0.018* (1.96)	0.005 (0.39)	0.028** (5.19)	0.020** (3.27)	-0.004 (-1.10)	0.007 (1.53)
Log loans of HH females (Tk.)	0.006* (1.63)	0.0005 (0.27)	-0.005** (-2.87)	0.033** (5.24)	0.046** (5.73)	0.025** (5.99)	0.004 (1.15)	0.007** (2.90)	0.008** (2.66)
R ²	0.109	0.373	0.329	0.264	0.207	0.456	0.658	0.126	0.121

Note: Figures in parentheses are t-statistics based on robust standard errors clustered at village level. * and ** refer to statistical significance level of 10% and 5% (or less). Loans refer to amounts borrowed from all microcredit sources during last 5 years. Regressions include more control variables at household- (age, sex, education of head, log of land asset) and village-level (village price of consumer goods; male and female wage; infrastructure such as availability of electricity, and schools; and proportion of village land irrigated).
Source: WB-BIDS surveys 1991/92 and 1996/99, and WB-InM survey 2010/11

Source : Khandker & Samad (2014, p.37)

Comme nous pouvons le voir, « une augmentation d'emprunt de 10% pour un homme a pour effet d'augmenter les dépenses de 0,04%, mais également les biens (autres que la terre) de 0,28% ainsi que la richesse nette de 0,2% (...). Pour ce qui est des femmes, cela crée une augmentation de dépenses de 0,05%, des biens de 0,25% et de la richesse nette de 0,4% (...). Enfin, en ce qui concerne la pauvreté, celle-ci diminue de 0,02% pour les hommes et de 0,05% pour les femmes » (Khandker & Samad, 2014, p.16).

Cependant, il semble important de noter que cette étude révèle notamment le caractère de long terme des effets du microcrédit. En effet, l'octroi de ce dernier a non seulement un impact sur le revenu actuel des ménages, mais également sur leurs revenus futurs. De plus, certains effets peuvent être assez contradictoires. En effet, dans le tableau ci-dessous, nous pouvons observer qu'un prêt accordé aux hommes réduisait auparavant la richesse nette de 0,3% et la possession de bien de 0,25% (Khandker & Samad, 2014). Ces effets ont évolué en sens inverse comme nous l'avons dit précédemment.

Figure 9 : Impact des prêts de microcrédits anciens et actuels sur les revenus des ménages

Table 8. Impacts of current and past microcredit loans on outcomes: household-level fixed-effects estimates
($N_{HH}=1,509$)

Explanatory variables	Log per capita total income (Tk./month)	Log per capita total expenditure (Tk./month)	Extreme poverty	Log male labor supply (hours/month)	Log female labor supply (hours/month)	Log HH non-land asset (Tk.)	Log HH net-worth (Tk.)	Boys' school enrollment (age 5-18)	Girls' school enrollment (age 5-18)
Log current loans of HH males (Tk.)	0.007 (0.73)	0.008 (1.51)	-0.002 (-0.53)	0.044** (3.55)	0.032* (1.77)	0.032** (3.47)	0.023** (2.87)	-0.003 (-0.66)	0.004 (0.50)
Log past loans of HH males (Tk.)	0.015* (1.92)	-0.003 (-0.88)	0.001 (0.22)	0.015 (1.51)	0.011 (0.66)	-0.025** (-3.71)	-0.030** (-3.66)	0.001 (0.29)	-0.001 (-0.22)
Log current loans of HH females (Tk.)	0.004 (0.83)	0.002 (0.77)	-0.007** (-2.62)	0.041** (5.41)	0.049** (4.95)	0.031** (5.93)	0.010** (2.18)	0.005 (1.50)	0.008** (2.08)
Log past loans of HH females (Tk.)	0.016** (3.18)	0.004* (1.89)	-0.005** (-2.22)	0.0001 (0.01)	-0.023* (-1.94)	-0.012** (-2.28)	-0.008 (-1.35)	-0.005 (-1.54)	-0.004 (-1.02)
R ²	0.122	0.387	0.342	0.219	0.276	0.465	0.667	0.082	0.086

Note: Current loans refer to the amounts borrowed from all microcredit sources during last 5 years as collected in the current survey, and past loans are constructed by adding current loans from current and earlier surveys. The rest is same as in Table 6.

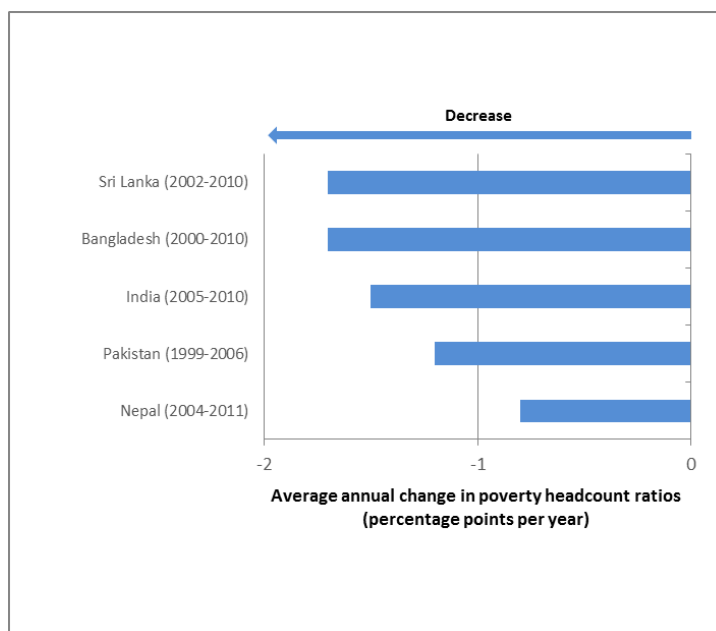
Source: WB-BIDS surveys: 1991/92 and 1998/99, and WB-InhI survey 2010/11

Source : Khandker & Samad (2014, p.39)

En ce qui concerne la pauvreté plus particulièrement, elle a toujours diminué dans le cas des prêts aux femmes par exemple. Pour ce qui est des hommes, nous pouvons observer que la pauvreté augmentait auparavant, mais diminue à présent grâce aux microcrédits (Khandker & Samad, 2014).

Cette étude a donc permis de démontrer qu'outre certains effet tels que l'accroissement de la détention de biens ou de la richesse nette, l'offre de microcrédits au Bangladesh a permis de diminuer la pauvreté, et ce peu importe à qui ceux-ci sont octroyés (Khandker & Samad). Cela est également confirmé par les données de la Banque Mondiale. (The World Bank, 2015). En effet, le graphique qui suit représente le changement annuel moyen du taux de pauvreté dans divers pays en voie de développement. On peut observer qu'entre 2000 et 2010, le taux de pauvreté a diminué d'environ 1,75% en moyenne chaque année au Bangladesh (The World Bank, 2015).

Figure 10 : Changement annuel moyen des ratios de pauvreté pour les pays d'Asie du Sud



Source : The World Bank (2015). En ligne <http://povertydata.worldbank.org/poverty/region/SAS>, consulté le 6 mars 2015

1.3 : Les politiques européennes en faveur du microcrédit

Dans cette partie, nous analyserons les diverses politiques qui ont été prises par l'Europe et visant à promouvoir le microcrédit. Ces initiatives peuvent viser deux objectifs : d'une part, diminuer le taux de pauvreté donc nous avons parlé ci-dessus ; et d'autre part permettre aux ménages n'ayant pas accès aux financements traditionnels d'obtenir un prêt alternatif.

Comme nous l'avons dit précédemment, le microcrédit est principalement utilisé dans les pays en voie de développement pour aider les plus pauvres, vivant souvent sous le seuil de pauvreté international de 1,25\$ par jour (Proximity Finance Foundation & CEFIP, 2007). Ce n'est pas le cas en Europe, où le microcrédit s'adresse aux personnes qui risquent de tomber dans la pauvreté comme les chômeurs par exemple (Proximity Finance Foundation & CEFIP, 2007). Il est également octroyé aux micro-entrepreneurs ne pouvant pas avoir accès aux services financiers traditionnels (Proximity Finance Foundation & CEFIP, 2007).

La Commission Européenne (2005), souligne le fait que les mesures politiques prises par l'Union Européenne mettent l'accent sur l'importance du microcrédit pour favoriser l'accès à divers services financiers, et ce afin de lutter et de résorber le taux de pauvreté européen. Egalement selon la Commission Européenne (2005), promouvoir le travail indépendant est un facteur clé pour atteindre ces objectifs.

En Europe, nous pouvons trouver un nombre important de politiques visant à lutter contre la pauvreté. Nous pouvons citer par exemple l'initiative JASMINE, l'action JEREMIE, l'initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi, le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) ou encore le programme PROGRESS. Les objectifs de l'Europe 2020 concernent également la promotion du microcrédit.

L'action JASMINE a été lancée le 10 septembre 2008 à l'initiative de la Commission européenne, du Fonds européen d'investissement (FEI) mais également de la Banque européenne d'investissement (BEI) (Commission européenne, 2014). Selon le site de la Commission européenne (2014) JASMINE a été créée pour « *renforcer les capacités des fournisseurs de microcrédits et des institutions de microfinance dans différents domaines, notamment la bonne gouvernance, les systèmes d'information, la gestion des risques et la planification stratégique* » mais également pour « *les aider à devenir des opérateurs viables et durables sur le marché du microcrédit* » (Qu'est-ce que JASMINE, para. 1). À cet effet, 15 entreprises de microcrédit ont reçu une assistance technique particulière en 2009, à savoir un ensemble d'évaluations concernant l'organisation en elle-même ou sa structure, ainsi que des formations pour le personnel et les dirigeants. Ces formations sont proposées en fonction des évaluations préalablement réalisées. En 2010, c'est plus de 30 autres compagnies qui obtiendront ce privilège⁵.

⁵ Commission européenne. (2014). *JASMINE : action commune pour soutenir les institutions de microfinance en Europe*. En ligne http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/special-support-instruments/jasmine/#3, consulté le 9 avril 2015.

La Commission européenne est aussi à l'origine de l'initiative JEREMIE, avec l'aide du fonds européen d'investissement (FEI). Celle-ci tend à utiliser certains instruments financiers, et ce pour permettre aux PME d'accéder à des financements grâce à des fonds structurels⁶. Plus précisément, chaque pays membre de l'Union européenne reçoit des aides sous forme de fonds structurels (Commission européenne, 2014). Ces derniers peuvent ensuite être utilisés comme soutien à la création d'entreprises, au maintien d'emplois via des investissements dits productifs, ou encore le soutien à divers projets de recherche et de développement concernant le monde des entreprises (Commission européenne, 2014).

L'Europe a également mis en place l'initiative européenne pour le développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (Commission européenne, 2013). Celle-ci a pour but d'aider les ménages exclus socialement ainsi que les petites entreprises à accéder au micro-financement (Commission européenne, 2013). Elle se dessine sous quatre parties selon la Commission européenne (2013) : « *l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel des entreprises dans les états membres, notamment par l'assouplissement du plafonnement des taux d'intérêts [ou encore] l'accès aux bases de données sur les emprunteurs (...); la création d'un climat encourageant l'esprit d'entreprise par l'amélioration du cadre institutionnel pour les travailleurs indépendants et les très petites entreprises (...) la diffusion des bonnes pratiques concernant la formation, l'expertise technique et la coordination, promotion de la création d'un label et d'un code de conduite pour les institutions de micro-financement (...) et l'apport de capital financier supplémentaire aux établissements offrant des microcrédits, en privilégiant les nouvelles institutions non bancaires* » (Initiatives de la Commission, para. 3).

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) a quant à lui été mis en place entre 2007 et 2013 afin de promouvoir la création de garanties pour les microcrédits (Commission européenne, 2013). C'est le Fonds européen d'investissement qui s'occupe de ces garanties via

⁶ Commission européenne. (2014). *JEREMIE : ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises*. En ligne http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/special-support-instruments/jeremie/#7, consulté le 9 avril 2015.

certain instruments financiers (Commission européenne, 2013). Il est à noter que celles-ci sont octroyées aux IMF mais ne concernent que les micro-prêts qui ne dépassent pas un seuil de 25.000 euros (Commission européenne, 2013).

En 2010, un autre programme appelé PROGRESS ou plus précisément IEMP (instrument européen de micro-financement Progress) a été lancé en Europe. Celui-ci avait pour objectif principal de développer les activités de microcrédit en vue de la création de petites entreprises (Commission européenne, s.d.). En outre, ce programme concernait également l'octroi de diverses garanties quant aux prêts accordés aux personnes en situation de chômage ou aux petites entreprises (Commission européenne, 2013).

Outre les programmes cités précédemment, l'Europe s'est également fixé certains objectifs à atteindre d'ici 2015 via les « *Millenium Goals* » ou d'ici 2020 via le projet « *Europe 2020* ».

Les Objectifs du Millénaire (Millenium Goals) ont été initiés par les Etats-Unis en 2000 et ce en collaboration avec 193 Etats, tous membres de l'ONU. Ces objectifs sont au nombre de huit et sont chacun subdivisés en différents sous-objectifs. Parmi les huit domaines concernés, réduire la pauvreté se situe en première position (Nations Unies, 2015).

En ce qui concerne le projet « *Europe 2020* », celui-ci consiste en 5 principaux objectifs à atteindre dans l'ensemble de l'Europe. Ceux-ci sont ensuite traduits en plusieurs objectifs par pays, et ce en fonction de la situation de ces derniers (Commission européenne, 2015). Parmi les cinq objectifs de ce projet, nous pouvons citer la réduction du risque de pauvreté, et ce à hauteur de 20 millions de personnes ; la création d'emploi pour environ 75% de la population ou encore l'obtention d'un diplôme pour 40% des personnes entre 30 et 34 ans (Commission européenne, 2015).

Nous pouvons donc observer que la réduction de la pauvreté, que ce soit en Europe ou dans d'autres pays développés, est une priorité importante pour laquelle les politiques mises en œuvre sont de plus en plus nombreuses.

1.4 : Les effets des politiques européennes

Selon Cohen & Burjorjee (2003), et dans leur article sur « *L'impact de la microfinance* », l'octroi de microcrédits permet d'augmenter les revenus d'un ménage en lui offrant la possibilité non seulement d'accumuler des actifs, mais également de les diversifier. En effet, ces prêts peuvent servir pour diverses raisons comme l'acquisition d'un terrain ou d'une maison, ou encore comme investissement dans la santé et l'éducation des ménages Cohen & Burjorjee (2003).

Le rapport des Nations Unies appelé « *Objectifs du Millénaire pour le développement* » (2014) nous parle entre autre des effets des politiques mondiales sur un ensemble d'indices économiques entre 1990 et 2010. En termes d'extrême pauvreté par exemple, et alors que 50% de la population mondiale vivait sous le seuil de pauvreté des 1,25\$ par jour en 1990, ce pourcentage s'est réduit à 22% en 2010 (Nations Unies, 2014). L'objectif de réduction de la pauvreté de moitié avant 2015 a donc largement été atteint, et ce 5 ans avant la date prévue (Nations Unies, 2014).

Cependant, les effets de la microfinance sur le taux de pauvreté sont plus nuancés en Europe comparés aux pays émergents. En effet, selon la Commission européenne (2014), le pourcentage d'européens en risque de pauvreté a diminué entre 2012 ou le pourcentage était égal à 24,8% et 2013 (24,5%). A contrario, si l'on compare la situation entre 2008 et 2013, celle-ci s'est empirée (Commission européenne, 2014). Effectivement, alors qu'en 2008 le pourcentage de la population en risque de pauvreté s'élevait à 23,8%, celui-ci atteint les 24,5% en 2013 (Commission européenne, 2014).

1.5 : Les effets pervers du microcrédit dans les pays émergents et en Europe

Bien que le microcrédit, comme nous venons de le voir, a des effets positifs sur les taux de pauvreté au Bangladesh et en Europe, il nous semble important de mitiger cela. En effet, aussi bien dans les pays émergents qu'en Europe, le microcrédit implique également certaines dérives que nous allons développer ci-dessous.

Dans les pays émergents, ainsi qu'en Europe, trois types de dérives ont été observées (Javoy, s.d.) : les crédits à la consommation, le surendettement menant à un taux de recouvrement faible, ainsi que des taux d'intérêts très élevés.

Premièrement, il y a les crédits à la consommation. Ce sont des crédits octroyés par les institutions et qui sont utilisés par les ménages pour tout type de dépense : des événements exceptionnels tels que les mariages, pour leur maison, pour des problèmes de santé mais également pour rembourser des emprunts précédents qu'ils sont incapables de payer (Grefte, 2010). Cependant, le problème avec ce genre d'emprunt, c'est qu'ils sont utilisés à des fins de consommation et non pas de production (De Ravignan, 2011). En effet, ce serait près de 80% des prêts qui seraient utilisés de cette manière, selon le CIRAD ou Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (The United Nations Non-Governmental Liaison Service, 2013).

La *deuxième* dérive, à savoir les taux d'intérêts très élevés, est une manière d'accélérer le surendettement des ménages dont nous parlerons en tant que troisième dérive (CIPADH, 2015). La moyenne des taux d'intérêts dans le monde serait d'environ 37% (The United Nations Non-Governmental Liaison Service, 2013). Mais certaines IMF imposent des taux d'intérêts bien plus élevés. Si les taux pratiqués sont supérieurs de 20 à 30% à cette moyenne, ils peuvent être considérés comme des taux d'usure (The United Nations Non-Governmental Liaison Service, 2013). Ces taux élevés cumulés au montant de l'emprunt représentent un total trop élevé que les ménages pauvres n'ont pas les capacités de rembourser, et cela d'autant plus si le prêt a été utilisé à des fins privées et non pas de manière productive (The United Nations Non-Governmental Liaison Service, 2013).

Enfin, la *troisième* dérive du microcrédit est une conséquence des deux premières et est le surendettement des ménages. En effet, l'utilisation privée des prêts ne permet pas aux familles bénéficiaires d'investir l'argent dans des activités lucratives. En conséquence, les ménages sont incapables de générer une rentabilité nécessaire pour rembourser leur prêt. C'est pourquoi les individus se voient obligés d'obtenir un nouveau prêt pour rembourser le précédent, et tombent

dans la spirale du surendettement (The United Nations Non-Governmental Liaison Service, 2013). Cela signifierait donc que les ménages pauvres ayant obtenu un prêt afin d'améliorer leur niveau de vie se retrouvent dans une situation plus difficile qu'auparavant (CIPADH, 2015). Ce surendettement peut par ailleurs entraîner des désastres tels que des suicides, comme cela a été le cas pour l'Etat du sud de l'Inde d'Andra Pradesh où de nombreuses femmes en sont arrivées à cet acte après avoir été harcelées par les IMF pour rembourser leur prêt (CIPADH, 2015).

Après cette crise dans le sud de l'Inde, le gouvernement a décidé d'établir certaines lois visant notamment à éviter de nouveaux accidents en empêchant les IMF d'harceler les emprunteurs (The United Nations Non-Governmental Liaison Service, 2013). Cependant, ces nouvelles règles, plus prohibitives que les précédentes, ont provoqué l'inverse de ce qui avait été imaginé par Muhammad Yunus, à savoir qu'environ trois quarts des clients ont fait appel à des usuriers illégaux pour obtenir de nouveaux prêts (The United Nations Non-Governmental Liaison Service, 2013).

1.6 : Conclusion

En guise de conclusion, et même si nous observons que le taux de pauvreté européen est plus faible que celui dans les pays émergents, nous pouvons affirmer que la réduction de celui-ci reste une priorité importante pour les autorités. Cependant, la réduction du taux de pauvreté grâce à la microfinance pourrait avoir été occultée par la crise financière qu'a connue l'Europe en 2008 (Bruhn-Leon, Eriksson & Kraemer-Eis, 2013) et qui a fait augmenter ce taux.

Néanmoins, les diverses politiques mises en place et les objectifs à atteindre tels que la réduction de 20 millions de personnes vivant en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici 2020 montrent la détermination de l'Europe à lutter contre la pauvreté. L'hypothèse d'un développement moins important de la microfinance en raison d'un taux de pauvreté plus faible ne peut donc pas être confirmée selon nous.

Il est cependant important de noter les effets pervers du microcrédit. En Europe comme en Inde, le microcrédit implique des taux d'intérêts élevés. De plus, ceux-ci, qui avaient pour objectif principal de sortir les pauvres de leur situation en promouvant le travail indépendant, sont très souvent utilisés à des fins privées. Cela oblige donc les ménages à contracter d'autres crédits et à se voir rapidement surendettés. En outre, et dans le cas d'une utilisation professionnelle, faciliter l'accès aux microcrédits pour la création de petites entreprises pourrait accroître la compétition entre celles-ci et donc diminuer leur rentabilité respective (Quibria, 2012). Nous pourrions dès lors dire que, dans le cas d'un surendettement dû aux microcrédits obtenus, la pauvreté des emprunteurs se verrait accentuée par l'octroi de microcrédits (Quibria, 2012).

Chapitre 2: Deuxième hypothèse : une offre des banques européennes répondant aux besoins des ménages

L'hypothèse suivante concerne les produits offerts par les banques traditionnelles. Celle-ci reviendrait à dire que les banques européennes, via leur offre de produits, répondent globalement aux attentes des ménages européens. Cela signifierait entre autres que la plupart des ménages ne ressentirait pas le besoin de s'adresser aux institutions de microfinance, empêchant celles-ci de se développer sur notre continent. Afin de tester cette hypothèse, nous détaillerons tout d'abord les types de banques existant dans les pays émergents, et plus particulièrement au Bangladesh ainsi que leur offre de produits. Nous parlerons ensuite de l'apport de cette finance alternative dans ce pays. Par après, nous développerons ces mêmes points au niveau de l'Europe. Nous terminerons ensuite par une brève conclusion.

2.1 : Les types de banques dans les pays émergents – le cas du Bangladesh

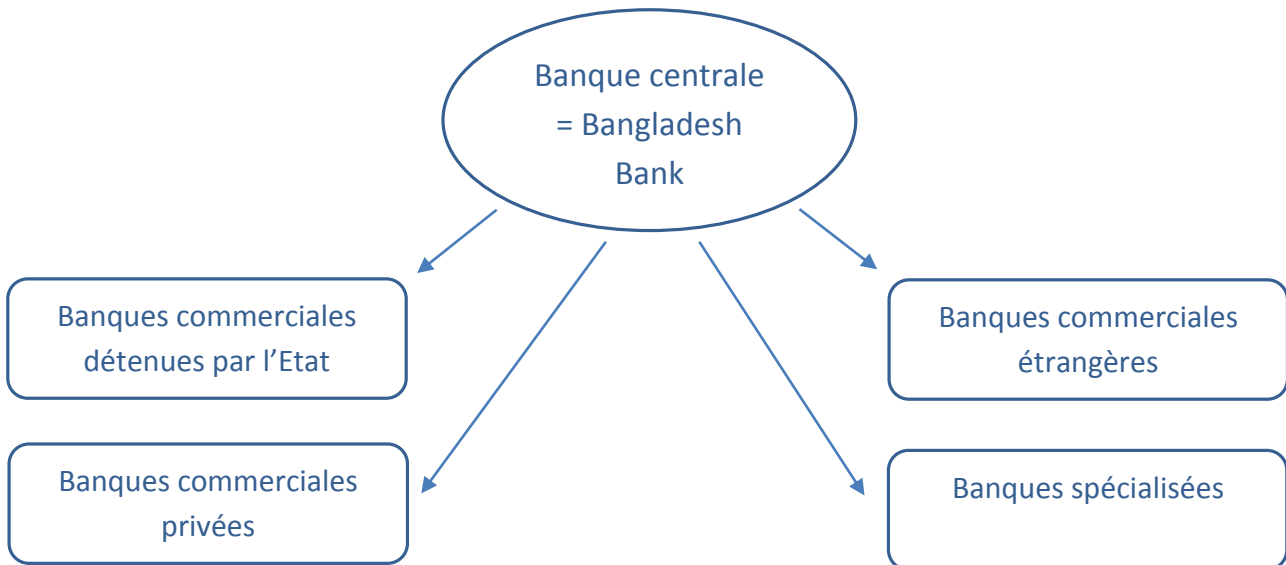
Lors des débuts du développement des banques au Bangladesh, il existait six banques commerciales nationales, deux banques spécialisées détenues par l'Etat ainsi que trois banques étrangères (Bangladesh Information, 2013). Ce n'est que dans les années 80 que les banques privées ont fait leur apparition (Bangladesh Bank, s.d.).

Si nous nous concentrons sur la structure de ces banques, nous pouvons observer qu'il en existe deux sortes principales au Bangladesh : les banques agréées d'une part ; et les non-agréées d'autre part (Bangladesh Information, 2013).

Les banques agréées sont celles qui ont le droit d'agir selon la loi sur les compagnies bancaires de 1991 (Bangladesh Bank, s.d.). À l'heure actuelle, nous pouvons trouver plusieurs types de banques dites agréées au Bangladesh, celles-ci agissant toutes sous la direction de la Banque du Bangladesh (Bangladesh Bank, s.d.). Plus précisément, les banques peuvent être réparties en quatre catégories différentes outre la banque centrale : les banques commerciales détenues par

l'Etat, les banques commerciales privées, les banques commerciales étrangères ainsi que les banques spécialisées (Bangladesh Information, 2013).

Figure 11 : Les différents types de banques agréées au Bangladesh



La banque du Bangladesh ou banque centrale a été créée en 1971 à Dhaka et sert de régulatrice à l'ensemble des banques du pays (Ariful, Mahmudul, Fahim & Luthful, 2014). Elle assure la stabilité du système financier et monétaire. Outre cette fonction, elle s'occupe également de la classification des actifs financiers ou du rassemblement des prêts, aide les banques en difficulté mais veille également à ce que celles-ci respectent les lois, auquel cas elle applique des sanctions (Ariful et al., 2014).

En ce qui concerne les banques commerciales détenues par l'Etat, celles-ci ont pu être nationalisées après l'indépendance du pays et considérées comme des banques commerciales (Ariful et al., 2014). Il existait à ce moment-là six banques commerciales publiques. Depuis lors, deux d'entre-elles, la banque Pubali et la banque Uttara sont devenues privées. Les quatre autres, c'est-à-dire les banques Rupali, Sonali, Agrani et Janata sont à l'heure actuelle toujours des banques publiques (Ariful et al., 2014).

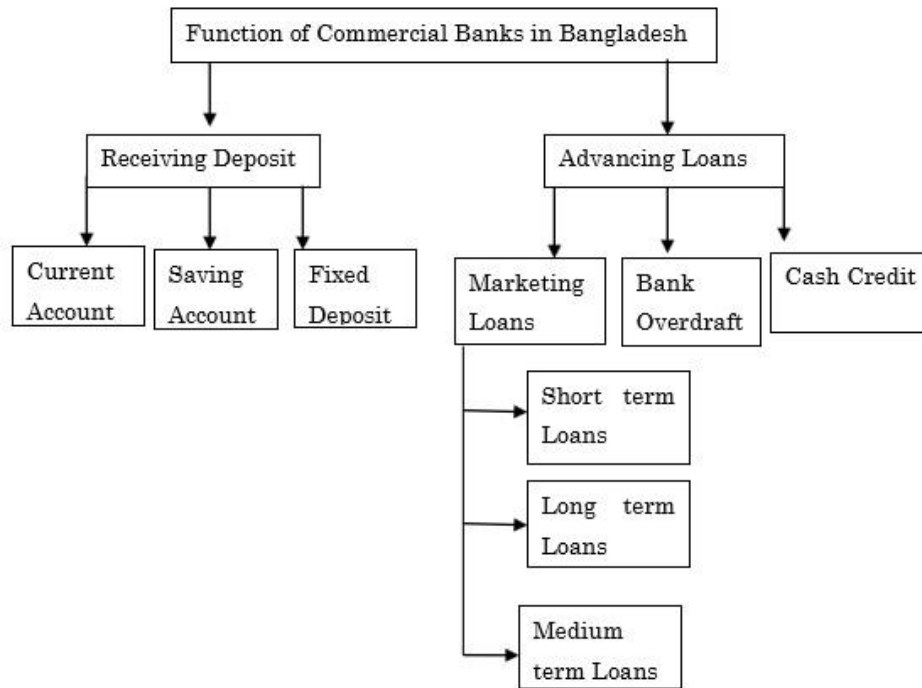
Pour ce qui est des banques spécialisées, ou institutions financières de développement, elles sont au nombre de quatre (Ariful et al., 2014). À l'époque de l'indépendance, nous pouvions trouver la banque Krishi du Bangladesh, qui a depuis lors été transformée en deux banques distinctes : la banque Rajshahi Krishi Unnayan qui s'occupe principalement du développement agricole de la province de Rajshahi ; tandis que la banque du Bangladesh Krishi se consacre au reste du pays (Ariful et al., 2014). Nous pouvons également trouver la banque du développement du Bangladesh, auparavant la banque Shilpa du Bangladesh qui a fusionné avec une autre en 2010. Enfin, la dernière banque ayant pour but de promouvoir les petites et moyennes entreprises est la banque du Commerce et des Petites Industries du Bangladesh (Ariful et al., 2014).

Dans les années 80 ce sont les banques commerciales privées qui ont fait leur apparition, et se sont ensuite développées au cours des années 90. C'est le type de banque le plus répandu dans ce pays, étant donné qu'elles sont au nombre de 30. Une des raisons pour lesquelles celles-ci sont très développées au Bangladesh est le service fourni à la clientèle considéré comme supérieur aux autres (Ariful et al., 2014).

Enfin, nous avons les banques commerciales étrangères. Nous en recensons actuellement neuf au Bangladesh, comme par exemple la banque Indosuez Crédit Agricole, la Standard Chartered Bank qui a fusionné avec la banque American Express et la banque Standard Chartered Grindlays en 2005 et 2003 respectivement (Ariful et al., 2014).

Le deuxième type de banques sont les banques non-agrées. Celles-ci ont chacune des objectifs spécifiques et agissent selon certaines lois créées pour pouvoir les atteindre (Bangladesh Bank, s.d.). Nous pouvons distinguer quatre banques de ce type au Bangladesh, à savoir la banque Ansar-VDP Unnayan, la banque Karmashangosthan, la banque Probashi Kollyan ainsi que la banque Jubille (Bangladesh Bank, s.d.).

2.2 : Les produits offerts par les banques traditionnelles – le cas du Bangladesh

Figure 12 : les fonctions des banques commerciales au Bangladesh

Source : Mansur. (s.d., p.9).

Comme nous le montre le graphique ci-dessus, les produits bancaires au Bangladesh sont principalement de deux types : les dépôts et les prêts. À titre d'exemple, le montant total de dépôts en 2011 était de 4.509,7 milliards de Taka (Ariful et al., 2014), ou environ 52 milliards d'euros (Oanda, 2015) avec une augmentation de plus de 20% comparée à 2010 (Ariful et al., 2014).

Nous nous intéresserons tout d'abord aux dépôts. Ces derniers permettent aux ménages de déposer leur argent sur un compte bancaire, mais également de pouvoir en retirer lorsque cela

est nécessaire. Au Bangladesh, trois types de comptes existent : le compte courant, le compte d'épargne ainsi que le compte de dépôt fixe (Ariful & Proshenjit, 2014).

Le compte courant, également appelé le compte à vue, est le plus facile d'accès des trois. Il permet de déposer ou de retirer de l'argent très facilement, et ce à n'importe quel moment (Ariful & Proshenjit, 2014).

Vient ensuite le compte d'épargne. Ce sont les banques de détails qui proposent ces comptes, pour lesquels elles paient des intérêts (Ariful & Proshenjit, 2014). En effet, les banques ne peuvent pas utiliser cet argent aussi facilement que celui placé sur les comptes courants. Les comptes d'épargne sont donc appréciés par les ménages étant donné qu'outre le fait qu'ils puissent déposer leur argent sur un compte, celui-ci leur permet également d'obtenir un certain rendement (Ariful & Proshenjit, 2014).

Enfin, nous avons le compte à dépôt fixe. Pour ce type de compte, les clients doivent verser un montant principal à une période fixée au préalable avec la banque (Ariful & Proshenjit, 2014). Les intérêts sont également octroyés à un moment déterminé entre les deux parties. Opter pour ce type de compte signifie que l'épargnant ne peut pas retirer de l'argent lorsqu'il le souhaite, mais uniquement à des périodes fixes (Ariful & Proshenjit, 2014).

En termes de chiffres, nous pouvons observer que ce sont les banques privées commerciales qui possèdent presque 60% de l'ensemble des dépôts du Bangladesh, tandis que les banques commerciales détenues par l'Etat disposent de 28% d'entre eux (Ariful et al., 2014).

Deuxièmement, nous trouvons les prêts. Dans la figure 12 ci-dessus, nous pouvons observer trois types de prêts : les prêts dits personnels, les découverts bancaires ainsi que les crédits de trésorerie.

En ce qui concerne les prêts personnels, ces derniers sont octroyés aux ménages pour qu'ils puissent acquérir des biens qu'ils ne pourraient obtenir sans aide (Nasir & Shamsuddoha, 2011). Ils ne sont donc pas des prêts à but commercial (Nasir & Shamsuddoha, 2011). Parmi ces prêts,

l'on distingue souvent le prêt hypothécaire et le prêt personnel de type général, le second étant accordé pour tout type d'utilisation (Nasir & Shamsuddoha, 2011).

Pour ce qui est des découverts bancaires, ils peuvent être considérés comme une avance que les banques octroient aux individus ou aux sociétés (Das, 2012). Même si cela varie entre les différentes banques, celles-ci demandent souvent des garanties à ses clients pour leur accorder un découvert (Das, 2012). De plus, une limite est fixée pour les découverts en-dessous de laquelle il est impossible d'aller (Das, 2012).

Enfin, nous avons les crédits de trésorerie. Ces derniers offrent la possibilité aux entreprises d'avoir un fond de roulement, en échange de l'hypothèque de certains biens en guise de garantie pour la banque (Das, 2012).

2.3 : L'apport de l'importation du microcrédit au Bangladesh

Dans cette partie, nous décrirons les raisons pour lesquelles le microcrédit s'est développé au Bangladesh et ce que celui-ci a apporté de plus que les banques traditionnelles.

Pellegrina (2011) nous dit dans son article que souvent dans les pays en voie de développement, il y a une asymétrie d'information entre les banques d'une part, et les emprunteurs d'autre part. Cela aurait pour conséquence, toujours selon cet article, un rationnement du crédit.

De plus, au début des années 70, les gens pauvres, et plus particulièrement les agriculteurs, n'avaient pas accès aux crédits bancaires (Hulme & Moore, 2006). Bien qu'une politique ait été mise en place pour résorber ce problème, cela a été un échec étant donné que peu de crédits aux pauvres ont été octroyés et qu'un taux élevé de non-remboursement a été observé (Hulme & Moore, 2006). De plus, cela n'a pas permis d'améliorer le rendement du secteur agricole (Hulme & Moore, 2006).

C'est donc pour cette raison que les gens pauvres étaient considérés comme non-solvables, signifiant donc que les banques font face à un risque élevé de non-recouvrement en prêtant de l'argent à ces personnes (Hulme & Moore, 2006).

Hormis les pauvres, ce sont également les femmes pour qui l'accès aux crédits bancaires était refusé. Même si celles-ci ont souvent des petites activités généralement réalisées dans leur propre maison, elles ne peuvent se lancer dans une activité commerciale pour cause d'un manque de liquidité (Kumar, 2013). Il y a donc une différence entre les pauvres de manière générale, et les femmes. En effet, outre le fait qu'elles sont pauvres et n'ont aucune garantie financière, les banques prennent surtout en compte le fait que ce sont des femmes (Kumar, 2013). Ces dernières n'étant pas considérées comme solvables, aucun prêt ne leur est accordé à elles seules (Kumar, 2013). Pour effectivement obtenir un prêt, les femmes doivent le faire cosigner par un membre de leur famille de type masculin (Kumar, 2013).

De plus, c'est dans les années 70 que le Bangladesh a dû faire face à une crise de la famine. Ce sont donc ces divers éléments qui ont poussé Muhammad Yunus à créer la Grameen Bank en 1976. De cette manière, le microcrédit se trouvait être le moyen d'aider les gens ayant souffert de la famine, mais également d'offrir un accès à des prêts pour les personnes pauvres exclues du monde bancaire.

2.4 : Les types de banques en Europe

Nous allons ici définir les divers types de banques que nous pouvons trouver en Europe. Ces types de banques diffèrent les uns des autres au niveau de leurs activités, leur statut juridique ou encore de la manière dont elles sont détenues (European Banking Federation, 2012). Nous pouvons différencier deux catégories de banques : celles considérées comme grandes, à savoir les banques commerciales, d'investissement et de détail ; et les banques plus spécialisées telles que les banques publiques, les coopératives ou les institutions d'épargne (European Banking Federation, 2012).

Dès lors, les activités des banques européennes sont définies par le type de ces mêmes banques (European Banking Federation, 2012). La première catégorie citée ci-dessus est dite plus diversifiée et propose des activités telles que des services d'investissement ou des services aux entreprises (European Banking Federation, 2012). La seconde catégorie se spécialise elle très souvent dans une seule activité (European Banking Federation, 2012).

En Europe, nous pouvons distinguer deux catégories principales d'activités dans le secteur bancaire : les activités de détail, et celles d'investissement. En ce qui concerne les activités de détail, elles consistent principalement à proposer des produits bancaires qui peuvent être utilisés par les clients de manière quotidienne (European Banking Federation, 2012). À titre d'exemple, nous pouvons citer les prêts, les dépôts ou encore les services de paiements comme le pc banking. Ce type de banque peut accorder des prêts grâce à l'épargne des ménages qui constitue leur source principale de financement (European Banking Federation, 2012). Pour ce qui est des activités d'investissement, elles permettent par exemple de sécuriser les hypothèques des ménages pour l'achat d'une maison ou encore de protéger les entreprises en expansion contre les mouvements des taux d'intérêts ou des taux de change (European Banking Federation, 2012).

Enfin, il est important de noter que les banques de détails se différencient des banques d'investissement, cela étant notamment dû au fait qu'elles doivent être présentes dans de nombreux endroits d'un point de vue géographique (European Banking Federation, 2012). En outre, elles doivent également employer un nombre plus important de personnes pour pouvoir assurer un contact direct aux clients (European Banking Federation, 2012).

2.5 : Les produits offerts par les banques traditionnelles – le cas de l'Europe

Dans cette partie, nous allons décrire les principaux produits proposés par les banques européennes aux ménages. Tout comme pour le Bangladesh, les deux produits principaux des banques européennes sont les dépôts et les prêts que nous allons décrire ci-dessous.

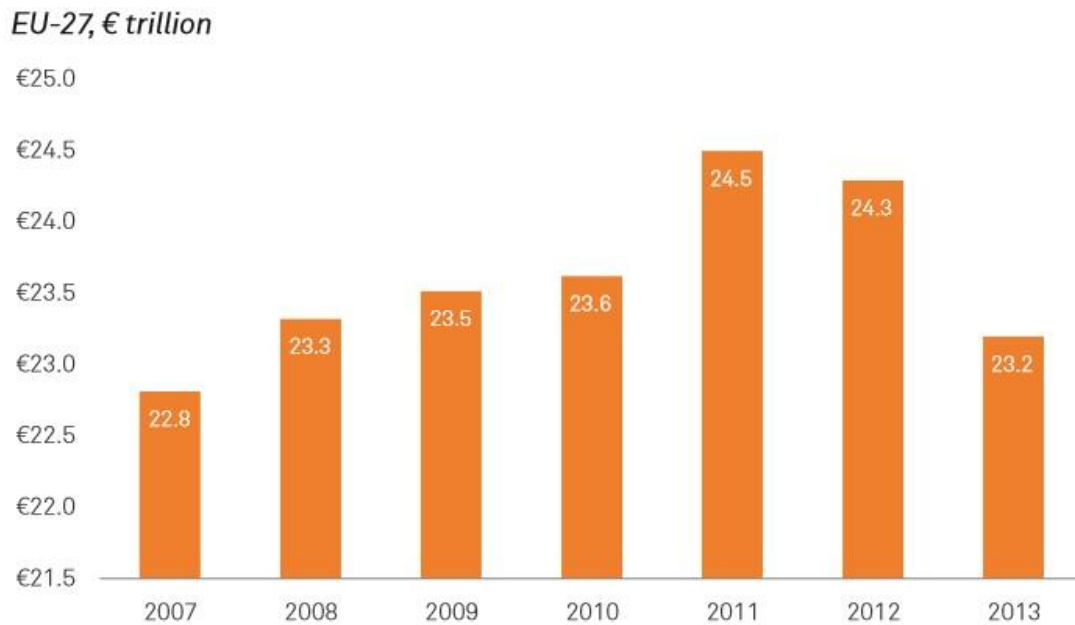
En ce qui concerne les dépôts, ils représentent l'argent des ménages placé sur un compte bancaire. L'European Banking Federation (2014) nous donne quelques chiffres récents concernant les dépôts des banques européennes. En 2013 par exemple, nous avons connu une baisse d'environ 2,5% des dépôts, bien que depuis 2007 ceux-ci étaient en perpétuelle croissance en Europe (European Banking Federation, 2012). De plus, environ trois-quarts de l'ensemble de ces dépôts européens sont placés dans des banques dont le siège se trouve en Europe (European Banking Federation, 2014).

C'est l'Allemagne qui détient la plus grande partie des dépôts européens, avec plus de 20%, suivie d'autres pays tels que la Grande-Bretagne ou la France (European Banking Federation, 2014). Cependant, les plus grosses croissances en termes de dépôts ont été observées en Lettonie avec 44,5%, en Bulgarie avec plus de 8% ainsi qu'en Hongrie avec environ 5% (European Banking Federation, 2014).

C'est donc grâce à l'argent des ménages qui est placé sur leur compte bancaire que les banques peuvent octroyer des prêts à d'autres personnes.

En effet, le deuxième produit dont nous parlerons est le prêt. En termes de chiffres, l'European Banking Federation nous révèle qu'en 2013, plus de 23.200 milliards d'euros ont été octroyés sous forme de prêt aux européens. Ce chiffre représente entre autre le produit intérieur brut européen multiplié par 1,6 (European Banking Federation, 2014).

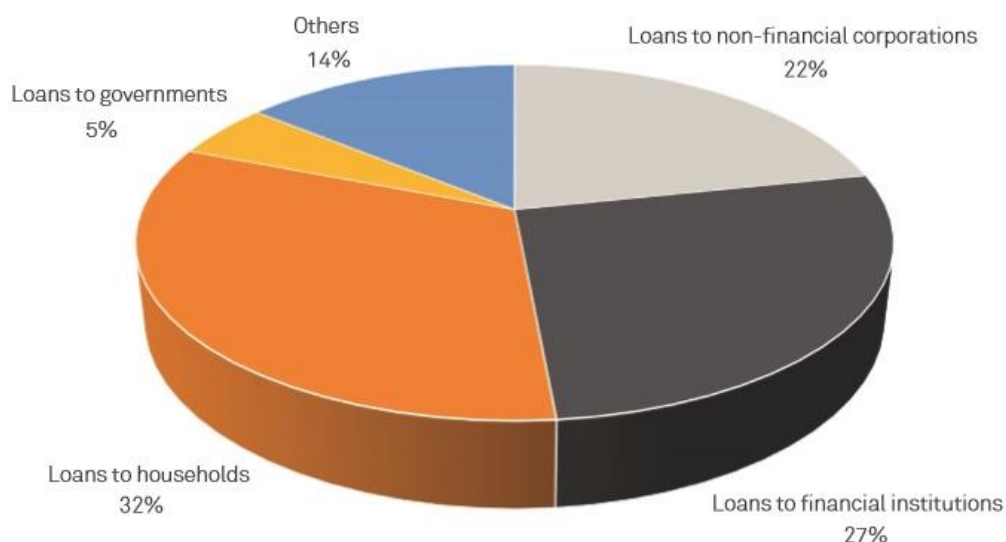
Figure 13 : Volume total des prêts des institutions financières, en mille milliards



Source : *European Banking Federation (2014, p.25).*

Parmi les prêts accordés en Europe, les bénéficiaires les plus nombreux sont les ménages, ce qui représente environ 30% (European Banking Federation, 2014). Les autres destinataires principaux sont les institutions financières à hauteur de 27% ou les non-financières pour 22% (European Banking Federation, 2014). De plus, la plupart des ménages, à savoir 80%, utilisent l'emprunt pour l'achat d'une maison (European Banking Federation, 2014). Le graphique ci-dessous reprend la part des prêts européens accordés à chaque secteur pour l'année 2013.

Figure 14 : Volumes de prêts des banques européennes par secteur pour l'année 2013



Source : European Banking Federation (2014, p.29)

Depuis la crise financière de 2008, les tendances suivies par les prêts ont fortement changé au sein de l'Europe (European Banking Federation, 2014). En Suède par exemple, il y a eu une augmentation d'environ 205 milliards d'euros au niveau des prêts accordés entre 2007 et 2013 (European Banking Federation, 2014). À l'inverse, les pays tels que l'Irlande ou la Belgique ont connu une diminution de 269 milliards et 188 milliards respectivement (European Banking Federation, 2014).

Cette augmentation des prêts accordés va de pair avec les politiques menées par la Banque Centrale européenne et visant à diminuer ses taux directeurs. En effet, en 2014 mais également en 2015, les taux proposés par la BCE aux banques pour des prêts à court terme n'ont cessé de diminuer, et ce jusqu'à 0,05% durant le quatrième trimestre de 2014 (La Libre, 2014). Durant cette même période, le taux de dépôts des banques auprès de la BCE atteignait -0,20%, et ce afin de dissuader les banques de faire ce choix (Capital, 2014). La raison principale de ces politiques s'explique par le souhait de la BCE d'encourager les banques à accorder plus de prêts permettant ainsi de favoriser la croissance au sein de l'Europe (La Libre, 2014).

2.6 : L'apport de l'importation du microcrédit en Europe

Comme nous l'avons dit, le microcrédit en Europe est destiné aux personnes exclues du monde bancaire. Celles-ci ne peuvent donc pas se lancer dans une activité par manque de liquidité (Kraemer-Eis & Conforti, 2009).

Ces personnes sont principalement exclues pour des raisons telles que le fait d'être au chômage, ou de ne pas pouvoir fournir de garanties suffisantes aux banques pour obtenir un prêt (Forster, Greene & Pytkowska, 2003). Par ailleurs, c'est le faible taux de croissance qui a pour conséquence un taux de chômage en perpétuelle augmentation, qui serait la cause principale de l'augmentation de la pauvreté en Europe (Forster, Greene & Pytkowska, 2003).

De plus, en Europe, le microcrédit s'adresse aux individus, mais aussi aux petites et moyennes entreprises (Kraemer-Eis & Conforti, 2009). En effet, depuis la crise financière de 2008, nous avons observé une diminution constante des prêts accordés aux PME (European Banking Federation, 2014). En 2013 par exemple, il y a eu une baisse de plus de 4% de prêts accordés, soit environ 232 milliards d'euros (European Banking Federation, 2014). Cela s'explique principalement par une hausse du risque-crédit (European Banking Federation, 2014), à savoir le risque que l'emprunteur ne rembourse pas l'emprunt qui lui a été accordé.

Tous ces éléments ont pour conséquence une contraction de l'octroi de prêts au sein de l'Union européenne, excluant de plus en plus d'individus ou de PME du monde bancaire. Selon Kraemer-Eis et Conforti (2009), le microcrédit serait donc un moyen d'augmenter le nombre d'activités génératrices de revenus et d'augmenter la productivité des emprunteurs les plus pauvres.

2.7 : Conclusion

En conclusion, et du point de vue de l'hypothèse que nous avons posée, consistant à dire que l'offre des banques traditionnelles satisfait les besoins des ménages, nous pouvons valider celle-

ci. Le microcrédit s'avère bien être une finance alternative disponible quand les banques sont inaccessibles pour quelque raison.

En effet, au Bangladesh nous pouvons parler de microcrédit lorsque celui-ci s'adresse à toute personne considérée comme pauvre et donc exclue du monde bancaire. Dans ce pays, le microcrédit s'adresse également à toutes les femmes, considérées comme non-solvables et à qui les banques ne prêtent pas sans la cosignature d'une personne de type masculin.

En Europe, la microfinance s'adresse également aux personnes exclues des banques traditionnelles. Sont aussi visées les PME à qui de moins en moins de prêts sont accordés depuis la crise financière de 2008.

Cependant, il nous semble important de nuancer cette validation. En effet, nous avons pu observer que les banques européennes étaient de plus en plus réticentes à octroyer des prêts, à des individus ou des PME, sans des garanties qui sont de plus en plus nombreuses. Cela s'explique également par le fait que depuis la crise, les possibilités de prêts se sont amoindries en raison de coûts de financement qui ont augmenté à la décharge des banques (European Banking Federation, 2014). Bien que le microcrédit soit encore peu développé en Europe, ce dernier pourrait être indispensable dans les années à venir pour les personnes, de plus en plus nombreuses, ne pouvant accéder à des crédits bancaires. Nous ne parlerons pas ici d'une autre alternative qui pourrait encore se développer, à savoir le crowdfunding

Chapitre 3 : Troisième hypothèse : l'existence de politiques permettant aux ménages européens de pouvoir développer leur activité professionnelle

L'hypothèse suivante consisterait à dire que le développement du microcrédit en Europe serait plus faible que dans les pays émergents, et ce dû à l'existence de programmes en faveur du travail indépendant. En effet, nous avons observé lors de la première hypothèse que certains programmes d'aides à l'entrepreneuriat existaient. Nous pourrions donc nous demander si les programmes mis en place en Europe sont suffisants, empêchant donc le microcrédit de se développer. Selon cette hypothèse, le microcrédit ne serait donc pas aussi utile en Europe comparé aux pays émergents étant donné que les individus auraient accès à des formations, mais également à certains financements leur permettant de lancer leur activité. Afin de tester cette hypothèse, nous définirons tout d'abord l'ensemble des politiques existantes au Bangladesh et visant à promouvoir le travail indépendant. Nous déterminerons dès lors quelle est l'utilité du microcrédit malgré l'existence de ces politiques. Nous ferons ensuite de même pour ce qui est de l'Europe et terminerons finalement par une brève conclusion.

3.1 : Les politiques existantes de promotion du travail indépendant – le cas du Bangladesh

En ce qui concerne le Bangladesh, nous avons pu constater que depuis quelques années se sont développées certaines associations pour qui la promotion de l'entrepreneuriat est devenu un des objectifs principaux. Il est d'ailleurs important de noter que la plupart des aides à l'entrepreneuriat sont dirigées vers les femmes, souvent exclues du monde du travail dans ce pays. Nous allons détailler quelques-unes des plus importantes ci-dessous.

Premièrement, il y a la Women Entrepreneur Association of Bangladesh (WEAB) créée par des femmes d'affaires en 2000. L'objectif principal de cette association était d'aider les femmes du Bangladesh à créer leur propre activité (Women Entrepreneur Association of Bangladesh, 2012). En effet, le Bangladesh était, comme nous l'avons dit, un pays où l'entrepreneuriat ainsi que les prêts pour celui-ci étaient accordés aux hommes uniquement (Women Entrepreneur Association of Bangladesh, 2012). Cette association a donc pour but de permettre aux femmes d'accéder au

monde du travail indépendant. Cela se concrétise principalement par des formations proposées à celles-ci, notamment sur le marketing pour le développement de leurs produits ou encore sur leur design (Women Entrepreneur Association of Bangladesh, 2012).

Deuxièmement, nous avons le Programme de Développement pour l'Entrepreneuriat des Femmes (Women Entrepreneurship Development Program) lancé en 1997 (Tarango, 2015). Ce programme aide principalement les femmes qui n'ont pas eu accès à l'école, et sont donc illettrées, à développer leur activité professionnelle et ainsi à acquérir certains revenus (Tarango, 2015). Ils offrent également des formations d'entrepreneuriat (Tarango, 2015).

Troisièmement, il existe le Conseil de Développement Rural du Bangladesh (Bangladesh Rural Development Board). Celui-ci a pour but d'améliorer le statut des femmes au Bangladesh, étant donné que celles-ci ont très peu accès à l'emploi et à l'éducation (Bangladesh Rural Development Board, 2008). Pour cela, divers programmes ont été mis en place : MOBIKUS, DAMAK et PEDPRW-AARDO. Le premier offre la possibilité aux femmes bénéficiaires de développer des compétences, mais leur octroie également des microcrédits pour qu'elles les utilisent afin de générer des revenus (Bangladesh Rural Development Board, 2008). Pour le second et le troisième, ils visent tous deux à diminuer la pauvreté des femmes en leur donnant les moyens de développer leurs projets (Bangladesh Rural Development Board, 2008).

Quatrièmement, nous avons le Bureau de la Main-d'œuvre, de l'Emploi et de la Formation (Bureau of Manpower, Employment and Training) qui a vu le jour en 1976. Il tente principalement de fournir aux individus des formations leur permettant d'acquérir et de développer leurs compétences (Bureau of Manpower, Employment and Training, 2009).

Cinquièmement, nous trouvons le programme d'Assistance et de Service au Développement des Micro Industries lancé en 1982. Le but premier de ce programme était de promouvoir la création d'entreprises pour créer de l'emploi dans ce pays (Midas, 2013). Il aide les individus à créer leur entreprise en mettant l'innovation à l'honneur (Midas, 2013).

Enfin, il y a la Banque des Petites industries et du Commerce (Bank of Small Industries and Commerce) créée en 1989 (Basic Bank Limited, 2015). Cette banque a pour objectif principal de permettre aux petites entreprises d'obtenir des prêts pour leur permettre de se développer (Basic Bank Limited, 2015).

3.2 : L'utilité du microcrédit face à ces politiques

Dans cette partie, nous allons analyser en quoi le microcrédit semble utile malgré l'existence des programmes ou associations que nous avons détaillée dans le point précédent.

Le microcrédit serait le moyen pour les personnes pauvres exclues de tout autre mode de financement d'améliorer leur situation. Cependant, selon Kiiru (2007) cela n'est possible que sous trois conditions : la première nous dit que les futurs entrepreneurs doivent se lancer dans une activité pour laquelle il y a une opportunité de marché. La deuxième stipule que grâce à leur nouvelle activité, les emprunteurs doivent être capables de rembourser leur prêt avec un taux d'intérêt afin d'assurer la viabilité des IMF (Kiiru, 2007). Enfin, les bénéficiaires doivent être dotés d'un minimum de compétences et de connaissances en ce qui concerne l'entrepreneuriat (Kiiru, 2007).

Les programmes que nous avons définis dans la section précédente servent principalement à remplir la troisième condition ci-dessus. En effet, la plupart des programmes concernent des formations, et non pas des financements directs. Nous pourrions donc dire que le rôle des IMF, en octroyant des microcrédits, est complémentaire à celui des programmes existants au Bangladesh. Ainsi, après avoir suivi un programme comme ceux que nous avons défini, les individus ont développé certaines compétences qu'ils peuvent mettre en pratique grâce au financement qui leur sera octroyé par les IMF.

En outre, et en analysant les objectifs des programmes cités ci-dessus, nous pouvons rapidement observer qu'ils s'adressent principalement aux femmes ou aux petites entreprises qui ont déjà été créées avant de recevoir ces aides. Or, ce ne sont pas les seuls types de personnes considérées

comme pauvres au Bangladesh. Le microcrédit pourrait donc par ailleurs avoir toute son utilité pour les autres personnes n'étant pas visées par ces programmes, ou encore pour celles qui n'y auraient pas eu accès pour quelque raison.

3.3 : Les politiques existantes de promotion du travail indépendant – le cas de l'Europe

En Europe, la promotion du travail indépendant est un objectif important, surtout en ce qui concerne la création d'emplois pour les jeunes. D'ailleurs le plan Europe 2020 accorde une grande importance à la diminution du chômage des jeunes en promouvant l'entrepreneuriat grâce aux formations (European Commission, 2015). Nous allons ci-après développer les diverses politiques mises en place à cet effet.

Premièrement, nous avons l'initiative de la Jeunesse en Mouvement qui a été inaugurée en 2010 mais qui fait partie d'un plus grand projet, à savoir Europe 2020. Cette initiative a pour but d'améliorer le niveau d'éducation des jeunes pour leur offrir de meilleures possibilités d'emploi et ainsi de diminuer le chômage (European Commission, 2015). Cela concorde avec un objectif européen plus large qui consiste à assurer aux individus de 20 à 64 ans un taux d'emploi à hauteur de 75% (Commission européenne, s.d.). Cela se traduit par deux programmes distincts : l'initiative concernant les perspectives d'emplois pour les jeunes, lancée en 2012 et dont l'objectif principal consiste à diminuer le taux de chômage chez les jeunes (European Commission, s.d.); et le premier emploi EURES qui a pour but de trouver un emploi, un stage ou des formations pour les jeunes (European Commission s.d.).

Deuxièmement, nous avons le paquet global pour l'emploi lancé en 2012. Celui-ci peut être subdivisé en trois autres programmes : la Garantie pour la Jeunesse qui a vu le jour en 2013 et qui permet aux jeunes de moins de 25 ans et sortant de leurs études d'obtenir dans les 4 mois suivants une offre d'emploi, de stage ou de formation (European Commission, s.d.) ; le Cadre de Qualité pour les Stages datant de 2014 assurant une certaine qualité de stages et donc une expérience plus importante (European Commission, 2015); ainsi que l'Alliance européenne pour l'Apprentissage qui est une manière de promouvoir tous les programmes d'apprentissage

européens en rassemblant tous les acteurs de celle-ci, à savoir les entreprises, les partenaires de formation ou encore les autorités publiques (European Commission, 2015).

Troisièmement, en 2013 a été lancée l'initiative pour l'emploi des jeunes qui est une continuité du paquet global pour l'emploi. À la différence de ce dernier, il vise les jeunes qui ne sont pas scolarisés en leur proposant des formations ou des emplois, et ce principalement dans des régions qui connaissent un taux de chômage supérieur à 25% (European Commission, 2015).

Enfin, et *quatrièmement*, il y a le programme Travailler ensemble pour les jeunes d'Europe créé en 2013 qui cherche à stimuler les offres dédiées aux jeunes grâce à divers investissements, mais également à inciter les entreprises à employer des jeunes (European Commission, 2015).

Selon la Commission européenne (2015), ce sont les formations qui permettent aux individus d'acquérir des connaissances, tandis que les stages leur offrent l'expérience nécessaire pour développer des compétences et lancer leur propre activité indépendante.

Outre les programmes que nous venons de définir, l'Europe a également mis en place des aides financières permettant aux bénéficiaires de lancer leur propre activité. Cependant, l'UE ne fournit pas d'investissements de manière directe. Ce sont ses partenaires qui octroient effectivement ces aides (Tridon, 2011).

Tout d'abord, il y a le programme PROGRESS dont nous avons déjà parlé lors de la première hypothèse. Celui-ci consiste en un microcrédit dont le montant ne dépasse pas les 25.000 euros et est octroyé à des personnes cherchant à financer la création de leur entreprise (Commission européenne, s.d.).

De plus, le Fonds Social européen (FSE) « *est le principal dispositif européen de soutien à l'emploi: il intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des*

perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union européenne »⁷. Celui-ci a financé via des microcrédits beaucoup de projets qui n'avaient pas été soutenus par des banques traditionnelles (Commission européenne, 2013). Cela a permis à de nombreux entrepreneurs de débiter leur activité professionnelle (Commission européenne, 2013).

Le Fonds européen d'investissement (FEI) joue également un rôle important dans la promotion de l'entrepreneuriat. Celui-ci se concentre principalement au soutien à la création d'entreprises innovantes (Tridon, 2011).

3.4 : L'utilité du microcrédit face à ces politiques

Tout comme c'est le cas pour le Bangladesh, et même si les microcrédits accordés par les banques ou les aides des programmes définis ci-dessus permettent à de nombreux bénéficiaires de devenir des jeunes entrepreneurs, ils n'ont pas tous cette chance.

En effet, les personnes aidées ne représentent pas la totalité de celles espérant un soutien pour leur activité. Ainsi, pour avoir accès aux crédits des banques, les individus doivent tout de même avoir un projet, le plus souvent caractérisé d' « innovant » (European Commission, 2015). Pour obtenir les aides européennes, il faut par ailleurs que le projet coïncide avec des programmes ou des politiques européennes (European Commission, 2015). Tout le monde ne peut donc pas accéder à ces diverses aides.

C'est donc pour les personnes non ciblées par les banques ou les programmes d'aides européens que les IMF et les microcrédits trouvent toute leur utilité. En effet, les IMF ciblent principalement les personnes qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat et qui n'ont pas accès aux prêts des banques traditionnelles ou aux programmes de l'Union européenne (European Microfinance Network, 2013). De plus, ces personnes sont considérées par les banques comme « risquées »,

⁷ Commission européenne. (2013). *Qu'est-ce que le FSE?* En ligne <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=35&langId=fr>, consulté le 17 avril 2015.

raison pour laquelle ils doivent d'autant plus se tourner vers les IMF et leurs microcrédits (European Microfinance Network, 2013).

Cependant, et vu la demande croissante pour des microcrédits, les IMF ne sont pas capables de fournir un prêt à tout le monde (European Microfinance Network, 2013). C'est pourquoi certaines institutions européennes aident ces IMF afin que le nombre et le volume de microcrédits soient plus importants et qu'ils puissent de cette manière supporter financièrement plus de personnes (European Microfinance Network, 2013).

C'est d'ailleurs pour cette raison que l'European Microfinance Network a été créé en 2003 avec l'aide de la Commission européenne. Son objectif principal était de promouvoir la microfinance au sein de l'Union européenne pour ainsi pouvoir assister les pauvres exclus de toute autre aide à l'entrepreneuriat (European Microfinance Network, 2014).

Selon l'European Microfinance Network (2013), l'octroi de microcrédits grâce aux IMF est une manière de promouvoir l'entrepreneuriat et le travail indépendant, tout en créant de l'emploi malgré le contexte économique européen que nous connaissons depuis la crise. Cependant, un microcrédit seul ne suffit pas pour qu'une personne lance sa propre activité. Il est également nécessaire que celle-ci ait suivi des formations à l'entrepreneuriat (European Microfinance Network, 2013).

3.5 : Conclusion

Le but de cette hypothèse consistait à tester la théorie selon laquelle le développement du microcrédit en Europe, plus faible que dans les pays émergents, serait en partie dû à l'existence de politiques européennes. Ces dernières pourraient en effet bénéficier aux individus voulant se lancer dans l'entrepreneuriat et dans le travail indépendant.

D'après les lectures que nous avons faites, nous ne pouvons pas valider cette hypothèse. En effet, nous avons pu observer que l'objectif principal de ces programmes visant à promouvoir

l'entrepreneuriat consiste principalement en des formations, mais rarement en des financements directs.

Nous pourrions donc dire que pour lancer leur propre activité et assurer une future rentabilité, les individus ont besoin des programmes que nous avons définis pour acquérir des connaissances leur permettant de se lancer. Cependant, cela n'est possible que s'ils obtiennent également un financement via les IMF. Cela est d'autant plus vrai au Bangladesh, où le microcrédit tient une place plus importante pour les pauvres qu'en Europe. Selon nous, et malgré l'existence de nombreuses politiques, aussi bien en Europe qu'au Bangladesh, le microcrédit est d'une utilité très importante pour les plus pauvres.

PARTIE 4: LIMITES

Dans cette partie, nous allons détailler les limites auxquelles nous avons fait face lors de la rédaction de ce mémoire.

Premièrement, et même si nous avons émis plusieurs hypothèses dans la deuxième partie de ce mémoire pour répondre à notre question centrale, nous avons décidé d'en choisir seulement trois d'entre elles. Nous avons fait ce choix pour diverses raisons. Tout d'abord, le fait de limiter le nombre d'hypothèses nous permet de mieux détailler celles choisies mais aussi de s'assurer d'une analyse approfondie pour chacune d'entre elles. De plus, nous n'aurions pas pu développer l'ensemble des hypothèses dans le cadre de ce mémoire, et ce principalement en raison de la taille limitée de celui-ci. Nous pensons cependant que d'autres hypothèses pourraient être testées dans un travail ultérieur.

Deuxièmement, nous avons réalisé un mémoire de type « recherche ». Cela signifie que nous l'avons élaboré en utilisant principalement des études ou articles scientifiques. Nous n'avons dès lors pas utilisé d'autres outils tels que des interviews ou des questionnaires, ayant pensé que cela n'apporterait pas de réelle plus-value à ce mémoire. En effet, les hypothèses qui ont été posées requéraient une analyse basée sur des études ou des chiffres irréfutables, tandis que des interviews ou des questionnaires nous auraient fournis des avis trop subjectifs.

Troisièmement, tous les éléments se trouvant dans la partie théorique de ce mémoire sont issus d'études ou d'articles scientifiques que nous avons considérés comme fiables. Nous sommes cependant conscients que d'autres écrits ou d'autres auteurs auraient pu contredire certains éléments.

PARTIE 5: ELARGISSEMENT

Dans cette partie, nous allons définir le point qui, selon nous, pourrait être développé ou analysé dans une plus large mesure, et ce d'après les analyses que nous avons réalisés.

Le point principal selon nous concerne la validation de la deuxième hypothèse, à savoir que l'offre des banques répond à la demande des européens. En effet, bien que cette hypothèse ait été validée d'après nos recherches, nous pensons que cela pourrait être nuancé.

Depuis la crise de 2008, et bien que le coût d'un prêt ait diminué, les garanties nécessaires à l'obtention de celui-ci n'ont cessé d'augmenter. C'est évidemment une manière pour les banques de se protéger, mais cela implique également un nombre croissant de personnes ne pouvant avoir accès à un prêt.

C'est pourquoi nous pourrions développer ce constat et nous demander si cela ne pourrait pas avoir un effet positif sur la microfinance. En effet, nous pourrions envisager que le domaine du microcrédit puisse s'accroître en Europe dans les années à venir, et ce pour aider les personnes exclues du monde bancaire depuis peu.

Cette hypothèse pourrait donc, selon nous, être testée ultérieurement étant donné que certains éléments ont tendance à nous faire penser que cela pourrait évoluer à l'avenir.

PARTIE 6: CONCLUSION

Dans le cadre ce de mémoire, nous nous sommes intéressés au domaine de la microfinance, et du microcrédit en particulier. Grâce à nos recherches et lectures, nous avons réalisé une revue littéraire nous permettant d'analyser le secteur du microcrédit dans les pays émergents, ou plus particulièrement au Bangladesh, mais également en Europe.

Tout d'abord, nous avons voulu donner une définition au microcrédit. Celui-ci consiste en un prêt généralement inférieur à 25.000 euros octroyé à des personnes exclues du monde bancaire traditionnel. Les personnes ciblées sont généralement considérées comme pauvres et dans une situation précaire. Nous avons ensuite fait des recherches sur le microcrédit au Bangladesh afin de connaître les raisons pour lesquelles celui-ci a été créé, quels en sont ses acteurs mais également sous quelles formes il se présente. Ce travail fut ensuite réalisé pour l'Europe, et ce afin de pouvoir comparer la place du microcrédit entre les deux endroits.

D'après nos lectures, nous en étions venus à nous demander quelles étaient les raisons pour lesquelles le microcrédit en Europe ne se développait pas de manière aussi importante que dans les pays émergents.

Afin d'y répondre de manière approfondie, nous avons posé plusieurs hypothèses parmi lesquelles nous en avons choisi trois plus particulièrement.

Premièrement, nous avons fait l'hypothèse que ce développement moins important du microcrédit en Europe serait dû à un taux de pauvreté plus faible sur ce continent. Cela n'inciterait dès lors pas les gouvernements à créer des politiques promouvant le microcrédit et permettant de réduire ce taux de pauvreté. Cette hypothèse a été réfutée d'après nos recherches. En effet, et même si le taux de pauvreté est plus faible en Europe, il n'en reste pas moins que la diminution de celui-ci soit un objectif important sur ce continent. En effet, bon nombre de politiques visant à promouvoir le microcrédit ont été mises en place. Nous avons cependant souligné la présence

d'effets pervers engendrés par le microcrédit, dont le principal reste le surendettement des ménages, principalement causé par une incapacité des ménages à rembourser leur prêt.

Deuxièmement, nous avons testé l'hypothèse selon laquelle le faible développement du microcrédit s'expliquerait par une offre de produits des banques traditionnelles qui répondrait globalement à la demande des européens. Dans ce cas, le développement du microcrédit s'avèrerait de faible utilité. Cette hypothèse peut selon nous être validée. En effet, l'offre des banques étant assez variée, elle semblerait satisfaire aux besoins des européens en termes de prêts. Le microcrédit servirait dès lors aux personnes qui ne pourraient avoir accès à ces banques. Au Bangladesh, ce nombre serait plus important puisqu'il recenserait tous les pauvres ainsi que les femmes de manière générale. C'est la raison pour laquelle le microcrédit connaîtrait un développement plus important dans ce pays.

Troisièmement, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle ce faible développement serait dû à l'existence de programmes d'aides à l'entrepreneuriat en Europe. D'après notre analyse, nous ne pouvons pas valider cette hypothèse. En effet, la plupart de ces programmes, que ce soit au Bangladesh ou en Europe, vise principalement à proposer des formations aux individus, afin qu'ils acquièrent des compétences et des connaissances pour se lancer dans un travail indépendant. Ces programmes ne remplaceraient donc pas les microcrédits étant donné qu'ils consistent rarement en des prêts, mais seraient plutôt une condition nécessaire au bon usage d'un financement obtenu par une IMF.

À notre sens, le développement plus faible du microcrédit en Europe pourrait être expliqué par une offre des banques traditionnelles qui suffit à répondre à la demande des européens. Cependant, à travers nos recherches et observations, il semblerait que depuis la crise de 2008 il est de plus en plus difficile d'obtenir des prêts via les banques. En effet, ces dernières exigent de plus en plus de garanties à leurs potentiels clients, augmentant ainsi le nombre de personnes exclues du monde bancaire au fil du temps. Selon nous, cela pourrait peut-être créer une opportunité pour le microcrédit de se développer dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

ADIE. (s.d.). *La microfinance dans le monde*. En ligne <http://www.adie.org/decouvrir-ladie/la-microfinance-dans-le-monde>

Ahmed, E., Rahman, Z., Ahmed, R. (2006). Comparative analysis of loan recovery among nationalized, private and islamic commercial banks of Bangladesh. *BRAC University Journal*, 3(1), 35-52. En ligne <http://dspace.bracu.ac.bd/handle/10361/548#files-area>

Amifi. (2015). *Qu'est-ce qu'une IMF ?* En ligne <http://www.amifi.org/index.php/fr/quest-ce-quune-imf->

Ariful, I., Mahmudul, H., Fahim, H. & Luthful, K. (2014). Performance Evaluation of the Banking Sector in Bangladesh: A Comparative Analysis. *Business and Economic Research*, 4(1), 70-107. doi: 10.5296/ber.v4i1.4672

Ariful, I., Proshenjit, G. (2014). A Comparative Analysis of Deposit Products in Banking Industry: An Opportunity for Eastern Bank Ltd. *Journal of Investment and Management*, 3(1), 7-20. doi: 10.11648/j.jim.20140301.12

ASA. (2015). *ASA Overview*. En ligne <http://asa.org.bd/asa-overview/>

ASA. (2015). *Loan products*. En ligne <http://asa.org.bd/loan-products/>

ASA. (2015). *Evolution*. En ligne <http://asa.org.bd/evolution/>

Bangladesh Bank. (s.d.). *Financial system – Banks and FIs*. En ligne <http://www.bangladesh-bank.org/fnansys/bankfi.php>

Bangladesh Information. (2013). *Classification Of Bank In Bangladesh*. En ligne <http://bank.bangladeshinformation.info/classification-bank-bangladesh/>

Bangladesh Rural Development Board. (2008). *Women's Development*. En ligne http://www.brdb.gov.bd/index.php?option=com_content&task=view&id=326&Itemid=368

BASIC Bank Limited. (2015). *About Bank*. En ligne http://www.basicbanklimited.com/about_us.php?about_us=1

Bayot, B., Cayrol, A., Disneur, L., Jérusalmy, O., Keystermans, J.-D., Lemaire, N., Roland, L. (2008). *Le microcrédit en Belgique : naissance, état des lieux et futur*. En ligne <https://www.financite.be/fr/reference/cahier-financite-ndeg5-le-microcredit-en-belgique-naissance-etat-des-lieux-et-futur>

Bending, Unterberg & Sarpong. (2012). *Overview of the Microcredit Sector in the European Union*. En ligne <http://www.european-microfinance.org/index.php?rub=publications&pg=microfinance-overview-surveys&spg=overview-2010-2011>

Bending, Unterberg & Sarpong. (2014). *Overview of the Microcredit Sector in the European Union*. En ligne http://www.european-microfinance.org/index.php?rub=publications&pg=microfinance-overview-surveys&spg=overview_survey_2012_2013

Benedetto, C. (2011). *Le crédit des exclus*. En ligne http://www.equipespopulaires.be/sites/www.equipespopulaires.be/IMG/pdf/11-_Claudia_B_-_Le_credit_des_exclus.pdf

Brac Bank. (2011). *Board of directors - Chairman*. En ligne <http://www.bracbank.com/Chairman.html>

Brac Bank. (2011). *Loan products*. En ligne <http://www.bracbank.com/Loan-Account.php>

Brac Bank. (2011). *SME Banking – Loan products*. En ligne http://www.bracbank.com/sme_loan.php

Brau, J., Woller, G. (2004). *Microfinance: A comprehensive review of the existing literature*. *Journal of Entrepreneurial Finance*, 9(1), 1-27. En ligne <http://www.econstor.eu/handle/10419/55971>

Bruhn-Leon, B., Eriksson, P.-E., Kraemer-Eis, H. (2012). *Progress for Microfinance in Europe*. En ligne <http://www.microfinancegateway.org/library/progress-microfinance-europe>

Bureau of Manpower, Employment and Training. (2009). *BMET Overview*. En ligne <http://www.bmet.gov.bd/BMET/aboutAction>

Buro Bangladesh. (2011). *About BURO*. En ligne http://www.burobd.org/?page_id=20

Buro Bangladesh. (2011). *Programs & services*. En ligne http://www.burobd.org/?page_id=486

Capital. (2014). *La BCE baisse ses taux, annonce des rachats d'actifs limités*. En ligne <http://www.capital.fr/bourse/actualites/la-bce-reduit-ses-taux-directeurs-a-la-surprise-generale-959550>

CIPADH. (2015). *Le microcredit: un outil hybride*. En ligne <http://www.cipadh.org/le-microcredit-un-outil-hybride>, consulté le 17 avril 2015.

Cohen, M., Burjorjee, D. (2003). *L'impact de la microfinance*. En ligne <http://www.cgap.org/publications/impact-microfinance>

Coin Mill. (2015). *Convertisseur de devises*. En ligne http://fr.coinmill.com/BDT_EUR.html, consulté le 14 novembre 2014.

Commission des Communautés européennes. (2007). *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi*. En ligne <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52007DC0708>

Commission européenne. (2005). *Des mesures politiques pour promouvoir l'utilisation du microcrédit en Europe à des fins d'inclusion sociale*. En ligne <http://bookshop.europa.eu/fr/des-mesures-politiques-pour-promouvoir-l-utilisation-du-microcr-dit-en-europe-des-fins-d-inclusion-sociale-pbKE6705460/>

Commission européenne. (2012). *Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2006/48/CE au microcrédit*. En ligne <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52012DC0769>

Commission européenne. (2013). *Création et adaptation d'entreprises*. En ligne <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=457&langId=fr>, consulté le 14 avril 2015.

Commission européenne. (2013). *Microcrédit*. En ligne http://ec.europa.eu/entreprise/policies/finance/borrowing/microcredit/index_fr.htm

Commission européenne. (2013). *Qu'est-ce que le FSE?* En ligne <http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=35&langId=fr>, consulté le 17 avril 2015.

Commission européenne. (2014). *JASMINE : action commune pour soutenir les institutions de microfinance en Europe*. En ligne http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/special-support-instruments/jasmine/#3, consulté le 9 avril 2015.

Commission européenne. (2014). *JEREMIE : ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises*. En ligne http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/special-support-instruments/jeremie/#7, consulté le 9 avril 2015.

Commission européenne. (2014). *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE28 - Plus de 120 millions de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2013 - Soit près d'une personne sur quatre dans l'UE dans cette situation*. En ligne http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-14-1363_fr.htm

Commission européenne. (2015). *Eurostat*. En ligne <http://ec.europa.eu/eurostat>, consulté le 13 mars 2015.

Commission européenne. (2015). *Les objectifs d'Europe 2020*. En ligne http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm, consulté le 10 avril 2015.

Commission européenne. (s.d.). *Instrument de microfinancement Progress*. En ligne <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=836&langId=fr>, consulté le 1 avril 2015.

Commission européenne. (s.d.). *Jeunesse en mouvement*. En ligne <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=950&langId=fr>, consulté le 18 avril 2015.

Danone Communities. (s.d.). *La naissance de la Grameen Bank et le développement du microcrédit*. En ligne <http://www.danonecommunities.com/content/la-naissance-de-la-grameen-bank-et-le-developpement-du-microcredit>

Das, S. (2012). *Internship report on Categorization of loans and Credit Risk Management of Trust Bank Limited*. En ligne http://www.academia.edu/3158606/Categorization_of_loans_and_credit_risk_management_of_Trust_bank_limited

De Bandt, J., Nowak, M. (2006). Le micro-crédit en Europe : L'action forcément conjointe des marchés et de la collectivité ? *Revue d'économie industrielle*, 116(4), 9-29. En ligne <http://rei.revues.org/445>

Decancq, K., Goedemé, T., Van den Bosch, K., Vanhille, J. (2013). The Evolution of Poverty in the European Union: Concepts, Measurement and Data. *ImPROvE Methodological Paper*, 13(01), 1-42. En ligne <http://www.centrumvoorsociaalbeleid.be/index.php?q=node/3890>

De Ravignan, A. (2011). *La microfinance dans la tourmente (introduction au dossier)*. En ligne http://www.alternatives-internationales.fr/la-microfinance-dans-la-tourmente--introduction-au-dossier-_fr_art_1103_55328.html, consulté le 3 mars 2015.

Econosoc. (2013). *Microcrédit : tour d'horizon du paysage belge*. En ligne http://econosoc.be/?rub=actualite&page=dossier_microcredit

Epaulard, A. (2003). Croissance et réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2(42), 9-20. doi: 10.3917/rpve.422.0009

Europa. (2008). *Développement du microcrédit*. En ligne http://europa.eu/legislation_summaries/enterprise/business_environment/n26115_fr.htm

European Banking Federation. (2012). *European Banking sector - Facts and Figures 2012*. En ligne <http://www.ebf-fbe.eu/publications/statistics/>

European Banking Federation. (2014). *European Banking sector - Facts and Figures 2014*. En ligne <http://www.ebf-fbe.eu/publications/statistics/?archive=1>

European Commission. (2003). *Microcredit for small businesses and business creation : bridging a market gap*. En ligne http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=2051

European Commission. (2007). *The Regulation of Microcredit in Europe*. En ligne http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=714

European Commission. (2015). *Access to finance for SMEs*. En ligne http://ec.europa.eu/growth/access-to-finance/index_en.htm

European Commission. (2015). *Employment and entrepreneurship*. En ligne http://ec.europa.eu/youth/policy/youth_strategy/empl_entrepreneurship_en.htm, consulté le 22 avril 2015.

European Commission. (2015). *European Alliance for Apprenticeships*. En ligne http://ec.europa.eu/education/policy/vocational-policy/alliance_en.htm, consulté le 24 avril 2015.

European Commission. (s.d.). *Your first EURES Job (YfEJ)*. En ligne <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=993&langId=en%20>, consulté le 16 avril 2015.

European Commission. (s.d.). *Youth Guarantee*. En ligne <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079>, consulté le 13 avril 2015.

European Commission. (s.d.). *Youth Opportunities Initiative*. En ligne <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1006&langId=en>, consulté le 20 avril 2015.

European Microfinance Network. (2013). *The role of Microfinance and Entrepreneurship during the next EU budgetary period 2014-2020*. En ligne <http://www.european-microfinance.org/index.php?rub=publications&pg=emn-policy-notes&spg=role-microfinance-entrepreneurship>

European Microfinance Network. (2015). *About us*. En ligne <http://www.european-microfinance.org/index.php?rub=emn-aisbl&pg=about-us>

Eurostat. (2014). *Population at risk of poverty or social exclusion, 2007-12*. En ligne http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Population_at-risk-of-poverty_or_social_exclusion,_2007%E2%80%9312_YB14_II.png, consulté le 23 mars 2015.

Eurostat. (2015). *Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté, âge et sexe*. En ligne http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_li02&lang=fr, consulté le 25 mars 2015.

Falcucci, A. (2012). *La microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement* (Mémoire de Master). Université du Sud-Touon-Var, Toulon.

Forster, S., Greene, S., Pytkowska, J. (2003). *The state of microfinance in Central and Eastern Europe and the New Independent States*. En ligne <http://documents.banquemonddiale.org/curated/fr/2003/06/16828656/state-microfinance-central-eastern-europe-new-independent-states#>

Grameen Bank. (2015). *About us*. En ligne <http://www.grameen-info.org/about-us/>

Grameen Bank. (2015). *Founder*. En ligne <http://www.grameen-info.org/grameen-founder-muhammad-yunus/>

Grefte, M. (2010). *Le microcrédit : sortir de la pauvreté ou entrer dans la spirale du surendettement ?* En ligne <http://dautresreperes.typepad.com/dautresreperes/2010/12/le-microcr%C3%A9dit-sortir-de-la-pauvret%C3%A9-ou-entrer-dans-la-spirale-du-surendettement.html>

Helms, B., Reille, X. (2004). *Le plafonnement des taux d'intérêt en microfinance : qu'en est-il à présent ?* En ligne <http://www.cgap.org/publications/interest-rate-ceilings-and-microfinance-story-so-far>

Hulme, D. & Moore, K. (2006). Why has microfinance been a policy success in Bangladesh (and beyond) ? *Global poverty research group*, 41. En ligne <https://ideas.repec.org/p/oxf/wpaper/gprg-wps-041.html>

Index Mundi. (2012). *Niveau de pauvreté – nombre d'habitants*. En ligne <http://www.indexmundi.com/g/r.aspx?t=0&v=69&l=fr>

Institut national de la statistique et des études économiques. (s.d.). *Taux de pauvreté*. En ligne <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-pauvrete.htm>, consulté le 26 mars 2015.

Jahed, M., Kulsum, U., Akther, S. (2011). Women entrepreneurship in Bangladesh : a study on support services available for its development and growth. *Global Management Review*, 5(3), 1-11. En ligne http://www.researchgate.net/publication/236175637_WOMEN_ENTREPRENEURSHIP_IN_BANGLADESH_A_STUDY_ON_SUPPORT_SERVICES_AVAILABLE_FOR_ITS_DEVELOPMENT_AND_GROWTH

Javoy, E. (s.d.). *La finance durable a-t-elle un avenir durable ?* En ligne http://www.lafinancepourtous.com/IMG/pdf/3_Rencontres_IEFP_Emmanuelle_Javoy.pdf

Khandker, S., & Samad, H. (2014). Dynamic Effects of Microcredit in Bangladesh. *Policy research working paper*, 1, 1-50. En ligne http://econ.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64165259&theSitePK=469372&piPK=64165421&menuPK=64166093&entityID=000158349_20140327133613&cid=DEC_PolicyResearchEN_D_INT

Kiiru, J. (s.d.). *Microfinance, Entrepreneurship and Rural Development: Empirical Evidence from Makueni District, Kenya*. En ligne http://www.researchgate.net/publication/228442331_Microfinance_Entrepreneurship_and_Rural_Development_Empirical_Evidence_from_Makueni_District_Kenya

Kraemer-Eis, H., Conforti, A. (2009). *Microfinance in Europe – A market overview*. En ligne <http://www.microfinancegateway.org/library/microfinance-europe-market-overview>

Kumar Dash, A. (2013). Micro-finance: A Brief Review and Comparison of the Grameen and the Self Help Group Models. *International Journal of Application or Innovation in Engineering & Management*, 2(7), 429-432.

La Libre. (2014). *La BCE abaisse son principal taux directeur à 0,05%*. En ligne <http://www.lalibre.be/economie/actualite/la-bce-abaisse-son-principal-taux-directeur-a-0-05-5408533735708a6d4d537ae6>

La Libre. (2014). *La BCE baisse ses taux et pousse les banques à prêter: l'euro s'enfoncé*. En ligne <http://www.lalibre.be/economie/actualite/la-bce-baisse-ses-taux-et-pousse-les-banques-a-preter-l-euro-s-enfonce-53905c623570d60b4dc070e2>

Lauretti, C. (2009). *Le microcrédit en Europe : un outil pour combattre la pauvreté*. En ligne <https://www.financite.be/fr/reference/le-microcredit-en-europe-un-outil-pour-combattre-la-pauvrete>

Linkedin. (2015). *Micro Industries Development Assistance and Services*. En ligne <https://www.linkedin.com/company/micro-industries-development-assistance-and-services-midas->

Mansur, A. (s.d.). *A Report on Banking Sector of Bangladesh*. En ligne <http://jbbc.co.jp/wp-content/uploads/2014/08/A-report-on-Banking-Sector-of-Bangladesh.pdf>

Mathieu, M. (2010). *Qu'est-ce qu'une IMF?* En ligne <http://www.microworld.org/fr/news-from-the-field/article/definition-imf-institution-microfinance>

Midas. (2013). *MIDAS Profile – Creating economic opportunities in Bangladesh*. En ligne http://www.midas-bd.com.bd/?page_id=548

Mojon, B. (1998). Structures financières et transmission de la politique monétaire en Europe : analyses comparatives de l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. *CEPII Working Paper*, 12. En ligne <http://www.cepii.fr/CEPII/fr/publications/wp/abstract.asp?NoDoc=78>

Morduch, J., Haley, B. (2001). *Analysis of the Effects of Microfinance on Poverty Reduction*. NYU Wagner Working Paper 1014. En ligne <http://www.microfinancegateway.org/library/analysis-effects-microfinance-poverty-reduction>

Nasir, T., Shamsuddoha, M. (2011). Comparative Study of Personal Installment Loan Services between Local and Foreign Bank in Bangladesh. *International Journal of Educational Research and Technology*, 2(1), 88-93.

Nations Unies. (2004). *Ce que vous pouvez faire en faveur de l'Année internationale du microcrédit*. En ligne <http://www.un.org/french/events/microcredit/facts6.pdf>

Nations Unies. (2014). *Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2014*. En ligne <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2014/index.shtml>

Nations Unies. (2015). *Objectifs du Millénaire pour le développement et l'après 2015*. En ligne <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/>, consulté le 2 avril 2015.

Oanda. (2015). *Currency converter*. En ligne <http://www.oanda.com/currency/converter/>, consulté le 1 avril 2015.

Observatoire des Inégalités (2013). *La pauvreté en Europe*. En ligne <http://www.inegalites.fr/spip.php?article388>, consulté le 18 mars 2015.

Pine, D. (2010). *The microfinance sector in Bangladesh: Innovation or Stagnation* (Mémoire de Master). Université de Zurich, Zurich.

Pellegrina, L. (s.d.). *Micronance and Investment: a Comparison with Bank and Informal Lending*. En ligne <https://ideas.repec.org/p/mis/wpaper/20070401.html>

Proshika. (2015). *About Proshika*. En ligne <http://www.proshika.org/about-proshika>

Proximity Finance Foundation, CEFIP. (2007). *L'impact de la microfinance en Belgique*. En ligne <http://www.microfinancegateway.org/fr/library/l%C2%92impact-de-la-microfinance-en-belgique>

Quaraishi, S. (2007). *How empowering is microcredit : a look at Grameen Bank*. En ligne <http://www.usbig.net/papers/173-Quaraishi-GrameenBank.doc>

Quibria, M.-G. (2012). Microcredit and Poverty Alleviation: Can microcredit close the deal? *World Institute for Development Economics Research*, 78, 1-25. En ligne http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/2012/en_GB/wp2012-078/

Roussel, F. (2010). *Baromètre de la microfinance 2010*. Paris : ACTED.

SafeSave. (s.d.). *Home*. En ligne <http://www.safesave.org/home>

SafeSave. (s.d.). *Products*. En ligne <http://www.safesave.org/>

SafeSave. (s.d.). *Purpose*. En ligne <http://www.safesave.org/purpose>

Saphir News. (2006). *Muhammad Yunus, prix nobel de la paix*. En ligne http://www.saphirnews.com/Muhammad-Yunus-prix-nobel-de-la-paix_a4844.html

Securex. (2012). *Subsides de l'Etat et des Régions*. En ligne <http://www.securex.be/fr/independant/lancement/preparation/financement/subsides/>, consulté le 15 novembre 2014.

Tarango. (2015). *Women Entrepreneurship Development Programme*. En ligne <http://www.tarango-bd.org/women-entrepreneurship-development-programme/>

The United Nations Non-Governmental Liaison Service. (2013). *L'illusion de la Microfinance: pourquoi l'agenda après 2015 doit repenser son approche de développement de la finance locale*. En ligne <http://www.un-ngls.org/index.php/francais/2013/1107-illusion-microfinance-agenda-apres-2015-approche-developpement-finance-locale>, consulté le 3 mai 2015.

The World Bank. (2015). *Poverty and Equity*. En ligne <http://povertydata.worldbank.org/poverty/region/SAS>, consulté le 26 mars 2015.

Tridon, C. (2011). *Panorama des coups de pouce financiers accordés par l'Europe*. En ligne <http://www.chefdentreprise.com/Chef-d-entreprise-Magazine/Article/Panorama-des-coups-de-pouce-financiers-accordes-par-l-Europe-40894-1.htm>, consulté le 22 avril 2015.

Unicef. (2014). *The State of the World's Children Report 2015 Statistical Tables*. En ligne <http://www.data.unicef.org/resources/the-state-of-the-world-s-children-report-2015-statistical-tables>

Women Entrepreneur Association of Bangladesh. (2012). *About us*. En ligne <http://www.weab.org/details/view/about-us>

Zeller, M. Johannsen, J. (2006). *Is There a Difference in Poverty Outreach by Type of Microfinance Institution? The Case of Peru and Bangladesh*. En ligne <http://www.microfinancegateway.org/library/there-difference-poverty-outreach-type-microfinance-institution-case-peru-and-bangladesh>